Suivi des pesticides

dans les cours d'eau du bassin Rhin-Meuse

situation /// 2009







Crédit photo : F.Doncourt/AERM

Mai 2011









Suivi des pesticides dans les cours d'eau du bassin Rhin-Meuse en 2009

Document élaboré en collaboration avec l'agence régionale de santé de Lorraine (Philippe Vannier), la directio
régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Lorraine (François Wedraogo), la directio
régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Lorraine (Arnaud Joulin) et de l'agence de l'eau Rhir
Meuse (Marina Pitrel, Claire Riou).

Imprimé en 100 exemplaires - Mai 2011

© Agence de l'eau Rhin-Meuse

Sommaire général

Partie I Suivi des pesticides dans les cours d'eau de Lorraine (partie RhinMeuse)	4
Partie II Suivi des pesticides dans les cours d'eau d'Alsace	16
Partie III Suivi des pesticides dans les cours d'eau de Champagne Ardenne	30
Partie IV Suivi des pesticides dans les cours d'eau des petites régions agricoles	38
Partie V Suivi des pesticides dans les prises d'eau superficielles destinées à la production d'eau potable du bassin Rhin-Meuse	48

Partie I

Suivi des pesticides dans les cours d'eau de Lorraine

(partie Rhin-Meuse)

<u>4 départements lorrains</u> : Meurthe et Moselle // Meuse (partie Rhin-Meuse) // Moselle // Vosges (partie Rhin-Meuse)

Sommaire

Méth	node de travail	6
1.	Source de données	6
2.	Seuils de qualité	6
3.	Limite de quantification	6
4.	Laboratoires	6
Prés	entation des résultats par substances actives	7
1.	Substances actives les plus souvent quantifiées dans le milieu	7
2.	Substances actives non quantifiées	8
3.	Classes de qualité	9
4.	Périodes de l'année	10
Prés	entation des résultats par stations de suivi et cours d'eau	12
Prés	entation des résultats par départements	13
	entation des résultats par opérations Agri-Mieuxumé	
Figur	re 2 : Répartition des substances actives par classe de concentration maximale en 2009 re 3 : Répartition du nombre de stations par classe de concentration totale maximale en 2009 e des Graphiques	
	ohique 1 :	10
	phique 2:	
Grap	phique 3 :bhique 4: Fréquence de quantification par département des 10 substances les plus retrouvées en	
Liste	e des Tableaux	
	eau 1: Substances les plus souvent quantifiées en 2009 dans les eaux de surface des artements lorrains	7
Table 2009	eau 2 : Liste des substances actives ayant dépassé les 2 ug/l et nombre de dépassements en	9
	eau 3: Exemple de répartition intra-annuelle du pourcentage de quantifications (LQ harmonisée) substance active	11
Table	eau 4: Station où aucune substance active n'a été quantifiée en 2009	12
	eau 5: Liste des stations dont la concentration totale en pesticides a dépassé au moins une fois I en 2009 et nombre de substances actives différentes quantifiées	12
	eau 6: nombre de dépassements de 0,5µg/l par substance active et par opérations en Agri-Mieux	14

1. Source de données

a) Stations de surveillance

Les données utilisées sont toutes les données recueillies du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et validées sur les eaux de surface dans le cadre des réseaux dits patrimoniaux ⁽¹⁾.

Les résultats d'analyses disponibles sont au nombre d'environ 350 000.

Le nombre de résultats d'analyses est différent d'une substance active et d'une station de suivi à l'autre, mais la majorité des stations dispose de 6 à 12 analyses par substance active pour tout ou partie des 280 substances actives recherchées en Lorraine en 2009.

(1) Un réseau dit patrimonial est un réseau dont l'objectif est de représenter de manière objective la qualité sans se focaliser sur les sites de suivi ou les périodes de prélèvement à "risque" contrairement au réseau de suivi d'actions par exemple.

b) Les molécules recherchées

Les molécules recherchées n'englobent pas l'ensemble des substances actives homologuées en France. Les molécules retenues sont celles qui ont le plus de risque d'atteindre les eaux de surface compte tenu de leurs propriétés physicochimiques (solubilité, temps de demi-vie...) et du tonnage utilisé. La liste des molécules obtenue avec l'outil SIRIS a été amendée par des molécules dont l'utilisation est en augmentation croissante même si elles ne figurent pas (encore) à des rangs élevés dans le classement SIRIS.

2. Seuils de qualité

Les seuils de qualité utilisés pour l'exploitation des résultats d'analyses sont des seuils de niveau de contamination (les mêmes pour toutes les substances actives) : ils ne tiennent donc pas compte des caractères de toxicité et d'écotoxicité des substances.

Ces seuils sont cohérents avec les seuils fixés pour les eaux brutes destinées à la production d'eau alimentaire ; soit $2\mu g/L$ par substance active et $5\mu g/L$ pour le total des substances actives.

3. Limite de quantification

La limite de quantification est la valeur de concentration la plus basse que peut atteindre le laboratoire, pour une substance donnée, avec une incertitude acceptable. En deçà de cette limite de quantification le laboratoire peut dire si la substance est présente dans l'échantillon sans toutefois être capable de donner la concentration "exacte".

Les limites de quantification (LQ) varient donc d'une substance à l'autre. Afin de pouvoir comparer certains indicateurs entre eux (en particulier la fréquence de quantification), il a été nécessaire de ramener les résultats d'analyses à une LQ unique. Cette LQ harmonisée a été fixée à 0,02µg/l.

Ainsi une substance quantifiée à 0,01µg/l sera considérée comme non quantifiée avec la LQ harmonisée.

4. Laboratoires

En 2009 les analyses sont confiées à l'Institut Pasteur Santé Développement Durables - Secteur Est et Secteur Nord.

1. Substances actives les plus souvent quantifiées dans le milieu

Dans les 4 départements lorrains, 91 substances actives différentes ont été retrouvées au moins une fois.

Les substances actives les plus souvent retrouvées dans les eaux de surface sont par ordre décroissant :

	usage	LQ min	% quantification avec LQ harmonisée	% quantification avec LQ non harmonisée
AMPA	Métabolite du glyphosate	0,1	48,6%	48,6%
Chlortoluron	Herbicide - céréales d'hiver	0,02	22,7%	22,7%
Isoproturon	Herbicide - céréales d'hiver et orge de printemps	0,02	14,5%	14,5%
Diuron	Herbicide – zones non agricoles, arbo – interdit d'utilisation à partir de décembre 2008	0,02	14,3%	14,3%
Carbendazime	Fongicide - colza - interdit depuis juin 2008	0,005	12,8%	31,2%
2,4-D	Herbicide - céréales, maïs, gazon / traitements généraux	0,0001	9,6%	90,9%
Glyphosate	ate Herbicide - traitements généraux en zones agricoles et non agricoles		6,0%	6,0%
Propyzamide	Herbicide - colza, choux, tournesol, arbo, vigne	0,02	2,4%	2,4%
2,4-MCPA	Herbicide - céréales, gazon	0,05	2,5%	2,5%
Atrazine déséthyl	Métabolite de l'atrazine	0,03	1,9%	1,9%
Aminotriazole	Herbicide - vigne, arbo, maïs, traitements généraux en zones agricoles et non agricoles	0,1	1,5%	1,5%
Atrazine	Herbicide - maïs - interdit depuis 2003	0,03	1,1%	1,1%
Isoxaflutole	Herbicide - maïs	0,05	1,0%	1,0%
Bentazone	Herbicide - maïs, céréales, pois	0,05	1,0%	1,0%
Acétochlore	Herbicide - maïs	0,05	1,0%	1,0%
Atrazine déisopropyl	Métabolite de l'atrazine	0,03	0,94%	0,94%
Triclopyr	Herbicide - forêt, prairie permanente (débroussaillant)	0,02	0,87%	0,87%
Ofurace	Fongicide - interdit depuis 2003	0,02	0,79%	0,79%
Napropamide	Herbicide - interdit depuis 2008	0,02	0,72%	0,72%
Fluroxypyr-meptyl	Herbicide - céréales, maïs, prairies, traitements généraux (débroussaillant)	0,1	0,72%	0,72%

Tableau 1: Substances les plus souvent quantifiées en 2009 dans les eaux de surface des départements lorrains

T
Limite de quantification > LQ harmonisé
Limite de quantification < LQ harmonisé

Remarques liées aux limites de quantification

Les substances comme le 2,4-D et la carbendazime ont une LQ très basse et donc sont souvent quantifiées contrairement au glyphosate et l'AMPA ou à l'aminotriazole ou au Fluroxypyr-meptyl qui compte tenu de leur LQ élevée seraient encore plus souvent quantifiée si les laboratoires amélioraient leur performance analytique.

Les fréquences de quantification de ces substances actives qui possèdent une LQ élevée sont donc vraisemblablement sous évaluées.

On notera que:

- le glyphosate et son métabolite, l'AMPA, sont les molécules les plus fréquemment retrouvées (respectivement 6% et 48,6%) et ce malgré une limite de quantification à 0,1μg/l;
- les urées substituées à usage purement agricole (isoproturon et chlortoluron) sont très présentes dans le milieu et les limitations de grammage hectares ne semblent pas se traduire par des résultats concrets sur la qualité des eaux superficielles; le diuron, interdit à l'utilisation à partir du 13 décembre 2008, est encore retrouvé en 2009 dans plus de 14% des échantillons.
- L'atrazine et ses métabolites sont encore faiblement présents dans les eaux de surface. Plusieurs autres substances utilisées sur maïs sont également présentes: isoxaflutole, bentazone, acétochlore...

Les différents types de pesticides

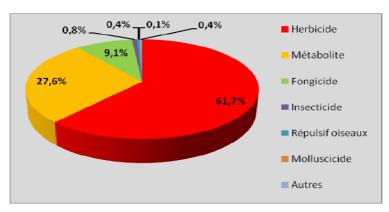


Figure 1: Répartition des substances quantifiées, en Lorraine, en 2009, par type de pesticides

Les herbicides et leurs produits de dégradation (ou métabolites) associés sont les plus fréquemment quantifiés dans les eaux superficielles respectivement 61 % et 27 %. Une part des explications réside dans le fait que les herbicides sont, avec les fongicides, les pesticides les plus utilisés en Lorraine, (au niveau national ce sont les fongicides), et le sont souvent sur des sols peu végétalisés

Les pesticides hors herbicides représentent généralement une part relativement faible des substances quantifiées dans le milieu soit 11% en 2009 mais certaines substances actives y tiennent une place importante en 2009 comme la carbendazime par exemple.

Fréquence de quantification et mise en garde

Il convient d'être vigilant quant à l'interprétation des fréquences de quantification relativement faibles. En effet, l'échelle à laquelle sont exploitées les données permet de conclure sur les molécules préoccupantes à l'échelle d'un grand secteur géographique car présentent dans de nombreux prélèvements. Par contre, cette échelle ne permet pas de mettre en évidence les problèmes que peuvent poser localement certaines molécules : pollution chronique de quelques points, impact d'une culture minoritaire...

2. Substances actives non quantifiées

187 substances actives (sur 278 recherchées soit 67%) n'ont jamais été quantifiées dans les eaux de surface de Lorraine en 2009.

3. Classes de qualité

Parmi les 91 substances actives quantifiées dans le milieu, 14 ont tout ou partie de leurs résultats supérieurs à 2 μ g/l et les résultats de 26 de ces substances actives ne dépassent jamais les 0,1 μ g/l. cf figure 2

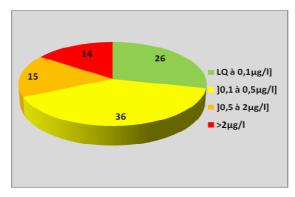


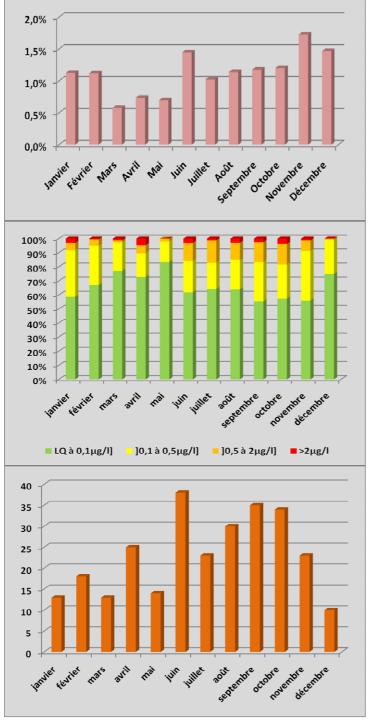
Figure 2: Répartition des substances actives par classe de concentration maximale en 2009

Les 14 substances actives dont les valeurs maximales dépassent les 2 $\mu g/L$ sont :

Substances actives	Nb de dépassements de 2µg/l
AMPA	42
Chlortoluron	7
Glyphosate	6
Isoproturon	3
2,4-MCPA	1
Glufosinate	2
Aminotriazole	1
Atrazine	1
Clopyralide	1
Dicamba	1
Fenpropimorphe	1
Fluroxypyr-meptyl	1
Isoxaflutole	1
Triclopyr	1

Tableau 2: Liste des substances actives ayant dépassé les 2µg/l et nombre de dépassements en 2009

Périodes de l'année



Graphique 1:

Pourcentage de quantifications (LQ harmonisée) par mois, toutes substances actives confondues

Graphique 2:

Répartition des analyses par classes de concentrations et par mois

Graphique 3:

Nombre de substances actives différentes quantifiées (LQ harmonisée) par mois

Mars, avril et mai sont les mois

pendant lesquels le pourcentage d'analyses "positives" (c'est-à-dire pour lesquels la substance active recherchée a été quantifiée avec la LQ harmonisée) est le plus faible. cf graphique 1

De même mars, avril et mai sont les mois de l'année pendant lesquels les concentrations retrouvées dans le milieu sont les plus faibles. Il en est de même pour le mois de décembre. En revanche les mois de septembre et octobre sont les mois pendant lesquels les concentrations sont les plus élevées. cf graphique 2

Juin est le mois pendant lequel sont retrouvées le plus de substances actives différentes. Les mois de janvier, mars et décembre présentent par contre une faible diversité de substances retrouvées. cf graphique 3

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
2,4-D			3%	1,4%	24%	24%	5%	21%	12%	10%	5%	
2,4-MCPA				3%	10%	7%	3%	5%				
Acétochlore						1,2%	5%	1,4%	1,4%		1,4%	
Aminotriazole		1%				1%				3%	5%	16%
AMPA	22%	22%	13%	37%		64%	81%	69%	81%	74%	32%	
Anthraquinone	1,4%					2%	2%		0,7%	1,0%		
Atrazine	1,4%				5%	1,2%		2%		4%	0,7%	
Atrazine déisopropyl				2%	3%	0,6%	0,8%		3%	1,0%		
Atrazine déséthyl	1,4%	2%	1,4%	1,3%	4%	0,6%	3%	3%	2%	3%	0,7%	
Bentazone						6%	3%					
Carbendazime	41%	7%	17%	6%	3%	17%	16%	9%	16%	18%	13%	16%
Chlortoluron	46%	59%	32%	16%	11%	6%		2%	1%	7%	59%	68%
Diuron	3%	3%		6%	21%	30%	24%	17%	10%	9%	25%	15%
Glufosinate	4%			1,4%				0,9%		2%	2%	
Glyphosate		0,8%		2%		8%	5%	7%	18%	13%	5%	
Isoproturon	35%	25%	7%	3%		1,2%	0,8%		6%	11%	59%	58%
Isoxaflutole		6%	3%							3%		
Métazachlore	1,4%	0,6%							1,4%		2%	3%
Napropamide											6%	5%
Oxadiazon						0,6%	2%	0,7%	0,7%	2%	0,7%	
Terbuthylazine					1,4%	1,2%	0,8%	0,7%		1,0%		
Triclopyr				1,3%	1,4%	1,2%		1,4%	0,7%	4%		

Tableau 3: Exemple de répartition intra-annuelle du pourcentage de quantifications (LQ harmonisée) par substance active

Les eaux superficielles sont des milieux très réactifs aux pollutions, et **certains pesticides sont quantifiés à des moments précis**, il peut alors être fait un parallèle entre la période d'application et les résultats d'analyses (cf. tableau 3)

- les désherbages des céréales d'hiver par les urées substituées (isoproturon et chlortoluron) ont des conséquences notables lors des mois de novembre à février: les quantifications sont nombreuses avec des teneurs parfois très élevées (les applications coïncident avec une période de précipitations importantes ce qui favorise le transfert de ces herbicides, notamment sur parcelles drainées);
- l'atrazine et son métabolite sont retrouvés chaque mois de l'année à des teneurs faibles (sauf cas particulier), la présence de cet herbicide interdit depuis 2003 est globalement une pollution résiduelle des pratiques antérieures ;
- l'AMPA, le métabolite du glyphosate, est quantifié sur une période étendue Or il existe des usages autorisés pour le glyphosate dans les secteurs agricoles et non agricoles, il est donc difficile d'identifier l'origine des contaminations

Toutefois les détections en juin et septembre de glyphosate et parallèlement le diuron (usage non agricole) retrouvé de juin à août laissent présager une part d'utilisation non agricoles à l'origine de la contamination.

Seule 2 stations sur 149 dans les 4 départements lorrains (partie Rhin-Meuse) ont toujours eu des échantillons exempts de substances actives. Cf tableau 4

Numéro national	Nom de la station	Dépt
2065090	LA PLAINE À RAON-SUR-PLAINE	88
02115625	LA MOULAINE À HAUCOURT-MOULAINE	54

Tableau 4: Station où aucune substance active n'a été quantifiée en 2009

20 des 147 stations où au moins une substance active a été quantifiée, ont une concentration totale en pesticides qui dépassent 5 µg/l. Cf figure 3 et tableau 5

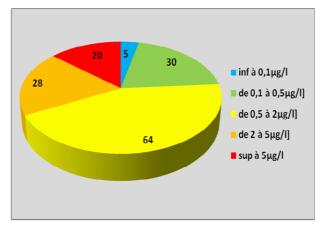


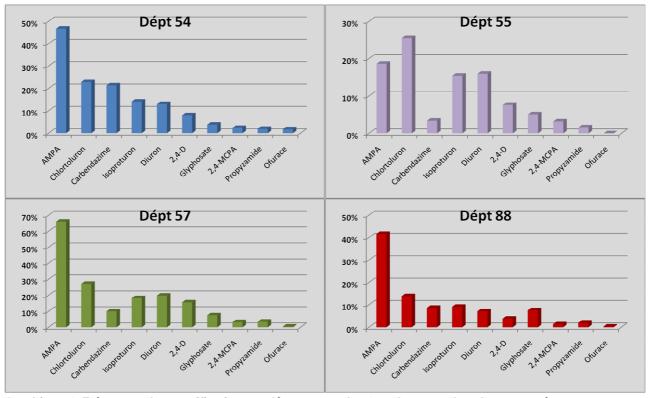
Figure 3: Répartition du nombre de stations par classe de concentration totale maximale en 2009

Numéro national	Nom de la station	Dép t	Concentratio n totale maximale (en µg/l)	Nb de SA quantifiée s
2050000	LA MOSELOTTE À AUTRIVE	88	11,02	6
2057400	LE MADON À AMBACOURT	88	32,60	9
2057480	LE BEAULONG À MARAINVILLE-SUR-MADON	88	5,17	12
2060650	LE RUISSEAU DE LA NAUX À FRANCHEVILLE	54	6,68	13
2067500	LA BLETTE À MIGNEVILLE	54	14,2	10
2074000	LA MEURTHE À BOUXIERES	54	6,50	9
2076100	LA NATAGNE À VILLE-AU-VAL	54	16,15	12
2081300	LA PETITE SEILLE À SALONNES	57	5,41	11
2082150	LE RUISSEAU DE L'ETANG DE MANONCOURT-SUR- SEILLE À BELLEAU	54	34,85	25
2084200	LE RUISSEAU DE MALROY À MALROY	57	8,72	15
2085325	L'ORNE À GUSSAINVILLE	55	8,29	12
2094800	LE RUISSEAU D'ALTBACH À BEYREN-LES-SIERCK	57	8,9	10
2097000	L'ALBE À SARRALBE	57	7,56	9
2103800	LA ROSSELLE À PETITE-ROSSELLE	57	5,94	16
2103850	LA BISTEN À CREUTZWALD	57	9,77	11
2104000	LA NIED ALLEMANDE À GUINGLANGE	57	11,11	11
2106430	LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE	57	7	9
2106650	LA MEUSE À BAZOILLES-SUR-MEUSE	88	11,06	19
2106700	L'ANGER À MALAINCOURT	88	5,80	9
2115790	L'OTHAIN À HOUDELAUCOURT	55	24	8

Tableau 5: Liste des stations dont la concentration totale en pesticides a dépassé au moins une fois 5µg/l en 2009 et nombre de substances actives différentes quantifiées

Présentation des résultats par départements

Seule la partie située dans le bassin Rhin-Meuse pour les départements 55 et 88 est prise en compte.



Graphique 4: Fréquence de quantification par département des 10 substances les plus retrouvées en 2009

La carbendazime est moins fréquemment quantifiée en Meuse. L'AMPA est plus fréquemment quantifié en Moselle.

Présentation des résultats par opérations Agri-Mieux

La lorraine compte 9 opérations Agri-Mieux.

La liste des opérations et des stations de suivi 2009 présentent sur le territoire de ces opérations figure en annexe 1.

Le nombre de substances actives recherchées sur le territoire des 9 opérations Agri-Mieux est égal à 280 plus ou moins 1 substances.

Agr'Eau Madon est l'opération pour laquelle le nombre de substances actives différentes quantifiées est le plus important. 30% des substances recherchées sont quantifiées au moins une fois.

Agr'Eau Madon et Ferti Ouest 88 sont les opérations pour lesquelles les concentrations dépassent $0.5 \mu g/l$ pour le plus grand nombre de substances actives. Cf tableau 6

Substances actives	Agr'Eau Madon	Aqua Seill e	Crusne s - Chiers	Esch - Plateau de Haye	Ferti - oues t 88	H2O Sierc k	Haut - Saintoi s	Pi'eau Nieds	Rupt de Mad
2,4-MCPA	2			1					
AMPA	16	11	7	17	4	7	1	10	
Chlortoluron	6	7		1	1	1		4	1
Clopyralide		1							
Dimétachlore	2		1						
Fluroxypyr-meptyl					2				
Glufosinate	2								
Glyphosate	4	2	1						
Isoproturon		1			1			2	
Isoxaflutole					1				2
Nicosulfuron					1				

Tableau 6: nombre de dépassements de 0,5µg/l par substance active et par opérations en Agri-Mieux en 2009

_ /			,
Ré	SU	ım	e

L'AMPA et le glyphosate ainsi que les urées substituées sont les substances actives les plus préoccupantes en 2009 dans les 4 départements lorrains car retrouvées fréquemment, sur un grand nombre de stations de suivi et à des concentrations parfois élevées.

Annexe 1 Liste des stations 2009 des opérations Agri-Mieux

Opération	Numéro national	Nom de la station	Dépt
Agr'Eau Madon	2057065	LE COLON À AVRAINVILLE	88
	2057150	LE MADON À MARONCOURT	88
	2057210	LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE	88
	2057250	LE MADON À MATTAINCOURT	88
	2057400	LE MADON À AMBACOURT	88
	2057480	LE BEAULONG À MARAINVILLE-SUR-MADON	88
	2057490	LE RUISSEAU DE CORNAPRE À XIROCOURT	54
	2057600	LE BRENON À AUTREY	54
	2058000	LE MADON À XEUILLEY	54
Aqua Seille	2081000	LA SEILLE À MULCEY	57
	2081100	LA PETITE SEILLE À HABOUDANGE	57
	2081300	LA PETITE SEILLE À SALONNES	57
	2081500	LA SEILLE À CHAMBREY	57
	2081700	LE RUISSEAU D'OSSON À MALAUCOURT- SUR-SEILLE	57
	2082350	LA SEILLE À CHEMINOT	57
	2082900	LA SEILLE À METZ	57
Crusnes - Chiers	2115625	LA MOULAINE À HAUCOURT-MOULAINE	54
	2115650	LA CHIERS À CONS-LA-GRANDVILLE	54
	2115675	LA PIENNE À MERCY-LE-BAS	54
	2115685	LE RUISSEAU DE NANHEUL À PIERREPONT	54
	2115762	LE DORLON À CHARENCY-VEZIN	54
Esch - Plateau de Haye	2060700	LE TERROUIN À JAILLON	54
	2060750	LA MOSELLE À LIVERDUN	54
	2075300	LA MOSELLE À MILLERY	54
	2076180	L'ESCHE À MARTINCOURT (SAINT-JEAN)	54
	2076800	LA MOSELLE À VANDIERES	54
Ferti - ouest 88	2106650	LA MEUSE À BAZOILLES-SUR-MEUSE	88
	2106750	LE MOUZON À VILLARS	88
	2106815	LA SAONNELLE À FRÉBÉCOURT	88
	2106900	LE VAIR À SOULOSSE	88
H2O Sierck	2094900	LA MOSELLE À SIERCK	57
	2094920	LE RUISSEAU D'APACH À APACH	57
Haut - Saintois	2107600	L'AROFFE À AROFFE	88
Pi'eau Nieds	2104800	LA NIED FRANCAISE À LEMUD	57
	2106380	L'OHLIGBACH À BOUZONVILLE	57
	2106410	LA NIED À GUERSTLING	57
Rupt de Mad	2077200	LE RUPT DE MAD À ESSEY-ET-MAIZERAIS	54
	2078000	LE RUPT DE MAD À ONVILLE	54

Partie II

Suivi des pesticides dans les cours d'eau d'Alsace

2 départements alsaciens : Bas-Rhin // Haut-Rhin

Sommaire

Méth	ode de travail	18
1.	Source de données	18
2.	Seuils de qualité	18
3.	Limite de quantification	18
4.	Laboratoires	18
Prése	entation des résultats par substances actives	19
1.	Substances actives les plus souvent quantifiées dans le milieu	19
2.	Substances actives non quantifiées	20
3.	Classes de qualité	21
4.	Périodes de l'année	22
Prése	entation des résultats par stations de suivi et par cours d'eau	24
Prése	entation des résultats par départements	24
Prése	entation des résultats par zones Agri-Mieux	25
Résu	mé	26
1.1.4.	Les Elements	
	des Figures	00
	e 1 Répartition des substances quantifiées par type de pesticides	
_	e 2 Répartition des substances actives par classe de concentration maximale en 2009	
Figur	e 3 Répartition du nombre de stations par classe de concentration totale maximale en 2009	24
Liste	des Graphiques	
	nique 1 Nombre de quantifications (LQ harmonisée) par mois, toutes substances actives indues	22
Grapl	hique 2 Répartition des analyses par classes de concentrations et par mois	. 22
Grapl	hique 3 Nombre de substances actives différentes quantifiées (LQ harmonisée) par mois	22
Grapl	hique 4 Fréquence de quantification par département	24
Liste	des Tableaux	
	eau 1 Substances les plus souvent quantifiées en 2009 dans les eaux de surface des départements	
	eau 2 Liste des substances actives ayant dépassé les 2µg/l et nombre de dépassements en	21
	eau 3 Répartition intra-annuelle du nombre de quantifications (LQ harmonisée) par substance	23
	eau 4 Liste des stations dont la concentration totale en pesticides a dépassé au moins une fois 5µg	
Table 2009	eau 5 : nombre de dépassements de 0,5µg/l par substance active et par opérations en Agri-Mieux e	en 25

1. Source de données

a) Stations de surveillance

Les données utilisées sont toutes les données recueillies du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 et validées sur eaux de surface dans le cadre des réseaux dits patrimoniaux ⁽¹⁾.

Les résultats d'analyses disponibles sont au nombre d'environ 240 000.

Le nombre de résultats d'analyses est différent d'une substance active et d'une station de suivi à l'autre, mais la majorité des stations dispose de 6 à 12 analyses par substance active pour tout ou partie des 299 substances actives recherchées en 2009.

(1) Un réseau dit patrimonial est un réseau dont l'objectif est de représenter de manière objective la qualité sans se focaliser sur les sites de suivi ou les périodes de prélèvement à "risque" contrairement au réseau de suivi d'actions par exemple.

b) Les molécules recherchées

Les molécules recherchées n'englobent pas l'ensemble des substances actives homologuées en France. Les molécules retenues sont celles qui ont le plus de risque d'atteindre les eaux de surface compte tenu de leurs propriétés physicochimiques (solubilité, temps de demi-vie...) et du tonnage utilisé. La liste des molécules obtenue avec l'outil SIRIS a été amendée par des molécules dont l'utilisation est en augmentation croissante même si elles ne figurent pas (encore) à des rangs élevés dans le classement SIRIS.

2. Seuils de qualité

Les seuils de qualité utilisés pour l'exploitation des résultats d'analyses sont des seuils de niveau de contamination (les mêmes pour toutes les substances actives) : ils ne tiennent donc pas compte des caractères de toxicité et d'écotoxicité des substances.

Ces seuils sont cohérents avec les seuils fixés pour les eaux brutes destinées à la production d'eau alimentaire ; soit 2µg/L par substance active et 5 µg/L pour le total des substances actives.

3. Limite de quantification

La limite de quantification est la valeur de concentration la plus basse que peut atteindre le laboratoire, pour une substance donnée, avec une incertitude acceptable. En deçà de cette limite de quantification le laboratoire peut dire si la substance est présente dans l'échantillon sans toutefois être capable de donner la concentration "exacte".

Les limites de quantification (LQ) varient donc d'une substance à l'autre. Afin de pouvoir comparer certains indicateurs entre eux (en particulier la fréquence de quantification), il a été nécessaire de ramener les résultats d'analyses à une LQ unique. Cette LQ harmonisée a été fixée à 0,02 µg/l.

Ainsi une substance quantifiée à 0,01 µg/l sera considérée comme non quantifiée avec la LQ harmonisée.

4. Laboratoires

En 2009 les analyses sont confiées à l'Institut Pasteur Santé Développement Durables - Secteur Est et Secteur Nord.

1. Substances actives les plus souvent quantifiées dans le milieu

Dans les deux départements alsaciens, les substances actives les plus souvent retrouvées dans les eaux de surface sont par ordre décroissant :

	usage	LQ min	% quantification avec LQ harmonisée	% quantification avec LQ non harmonisée
AMPA	Métabolite du glyphosate	0,1	37,0%	37,0%
Diuron	Herbicide – zones non agricoles, arbo – interdit d'utilisation à partir de décembre 2008	0,02	22,1%	22,1%
2,4-D	Herbicide - céréales, maïs, gazon / traitements généraux	0,0001	9,3%	89,9%
Isoproturon	Herbicide - céréales d'hiver et orge de printemps	0,02	5,8%	5,8%
Chlortoluron	Herbicide - céréales d'hiver	0,02	4,0%	4,0%
Carbendazime	Fongicide - colza - interdit depuis juin 2008	0,005	5,6%	30,0%
Glyphosate	Herbicide - traitements généraux en zones agricoles et non agricoles	0,05	5,3%	5,3%
Atrazine	Herbicide - maïs - interdit depuis 2003	0,03	2,4%	4,1%
Atrazine déséthyl	Métabolite de l'atrazine	0,03	2,2%	4,0%
Chlorure de choline	Régulateur de croissance - interdit depuis 2004	0,5	2,1%	2,1%
Méfénoxam	Fongicide - houblon, maraichage, tabac, tournesol, vigne	0,05	1,5%	1,5%
Oxadiazon	Herbicide - zones non agricoles, vigne, arbo, tournesol, soja	0,05	1,5%	1,5%
Tébuconazole	Fongicide - blé, orge, olégineux, vigne	0,05	1,5%	1,5%
Triclopyr	Herbicide - forêt, prairie permanente	0,02	1,2%	1,2%
Métolachlore	Herbicide - maïs - métolachlore interdit depuis 2003 mais S- métolachlore encore autorisé (ces isomères ne sont pas distingués lors de l'analyse)	0,02	1,2%	2,6%
Haloxyfop- méthyl(R)	Herbicide - interdit depuis décembre 2008	0,04	1,2%	1,2%
Cyproconazole	Fongicide - interdit depuis 2008	0,05	1,1%	1,1%
2,4-MCPA	Herbicide - céréales, vignes	0,05	1,1%	1,1%
Dichlorprop	Herbicide - céréales, zones non agricoles	0,02	1,1%	1,1%
Alachlore	Herbicide - maïs - interdit depuis 2008	0,001	1,1%	1,1%
Ofurace	Fongicide - interdit depuis 2003	0,02	0,94%	0,94%
Carbofuran	Insecticide - maïs - interdit depuis décembre 2008	0,015	0,92%	0,92%
Propyzamide	Herbicide - colza, zones non agricoles, arbo, vigne	0,02	0,81%	0,81%
Acétochlore	Herbicide - maïs	0,05	0,81%	0,81%
Bentazone	Herbicide - maïs, céréales, pois, soja	0,05	0,79%	0,79%

Tableau 1: Substances les plus souvent quantifiées en 2009 dans les eaux de surface des départements alsaciens

Limite de quantification > LQ harmonisé
Limite de quantification < LQ harmonisé

Remarques liées aux limites de quantification

Une substance comme le 2,4-D, la carbendazime ou l'alachlore ont une LQ très basse et donc est souvent quantifiées contrairement au glyphosate et l'AMPA ou du chlorure de choline qui compte tenu de leur LQ élevée seraient encore plus souvent quantifiée si les laboratoires amélioraient leur performance analytique.

Les fréquences de quantification du glyphoste, de l'AMPA, et du chlorure de choline, sont donc vraisemblablement sous évaluées.

On notera que:

- le glyphosate et son métabolite, l'AMPA, sont les molécules les plus fréquemment retrouvées et ce malgré une limite de quantification à 0,1μg/L;
- les urées substituées à usage purement agricole (isoproturon et chlortoluron) sont très présentes dans le milieu et les limitations de grammage hectares ne semblent pas se traduire par des résultats concrets sur la qualité des eaux superficielles; le diuron, dont le principal usage encore autorisé en 2008 était en zones non-agricoles, est encore retrouvé en 2009 (interdiction d'utilisation à partir de décembre 2008);
- l'atrazine et son métabolite, la déséthyl-atrazine, constituent encore une source de contamination du milieu même si celle-ci est en forte diminution depuis l'interdiction d'application de la molécule.
- Un fongicide, la carbendazime, est présent en 2009 malgré une interdiction en 2008.

Les différents types de pesticides

Les herbicides et leurs produits de dégradation (ou métabolites) associés sont les plus fréquemment quantifiés dans les eaux superficielles respectivement 59% et 26%, une part des explications réside dans le fait que les herbicides sont les pesticides les plus utilisés.

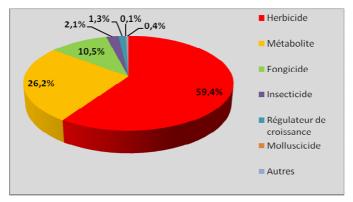


Figure 1: Répartition des substances quantifiées par type de pesticides

Les pesticides hors herbicides représentent une part peu importante des substances quantifiées dans le milieu soit 15%.

Fréquence de quantification et mise en garde

Il convient d'être vigilant quant à l'interprétation des fréquences de quantification relativement faibles. En effet, l'échelle à laquelle sont exploitées les données permet de conclure sur les molécules préoccupantes à l'échelle d'un grand secteur géographique car quantifiée dans de nombreux prélèvements. Par contre, cette échelle ne permet pas de mettre en évidence les problèmes que peuvent poser localement certaines molécules : pollution chronique de quelques points, impact d'une culture minoritaire...

2. Substances actives non quantifiées

202 substances actives (sur 299 recherchées soit 67%) n'ont jamais été quantifiées dans les eaux de surface en 2009.

3. Classes de qualité

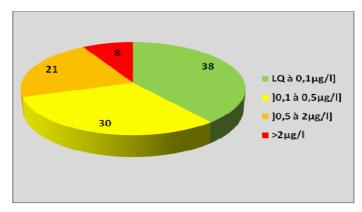


Figure 2: Répartition des substances actives par classe de concentration maximale en 2009

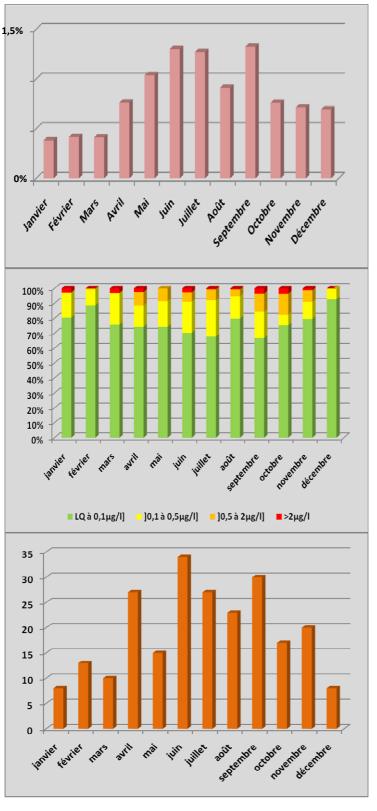
Parmi les 97 substances actives quantifiées dans le milieu, 8 ont tout ou partie de leurs résultats supérieurs à $2 \mu g/l$ alors que les résultats de 38 de ces substances actives ne dépassent jamais les $0,1\mu g/l$. cf figure 2

Les 8 substances actives dont les valeurs maximales dépassent les 2 µg/L sont : cf tableau 2

Substances actives	nb de dépassements de 2µ/l
AMPA	17
Glyphosate	3
2,4-D	2
Chlortoluron	1
Fluroxypyr-meptyl	1
Isoproturon	1
Isoxaben	1
Triclopyr	1

Tableau 2: Liste des substances actives ayant dépassé les 2µg/l et nombre de dépassements en 2009

4. Périodes de l'année



Graphique 1:

Pourcentage de quantifications (LQ harmonisée) par mois, toutes substances actives confondues

Graphique 2:

Répartition des analyses par classes de concentrations et par mois

Graphique 3:

Nombre de substances actives différentes quantifiées (LQ harmonisée) par mois

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
2,4-D		3%		8%	10%	19%	8%	21%	9%	8%	5%	5%
2,4-MCPA				2%			3%	3%	1,3%	2%		
AMPA	30%	19%	10%	38%	30%	51%	53%	28%	68%	40%	23%	5%
Atrazine				1,1%		4%	10%		1,3%	4%	3%	
Atrazine déséthyl	3%	1,1%	3%	2%	3%	4%	3%	4%	1,3%		1,1%	
Carbendazime	11%	3%		3%		16%		10%	5%	4%	2%	5%
Carbofuran				2%	13%							
Chlortoluron	11%	13%	3%					1,5%			11%	13%
Dichlorprop								3%	8%			
Diuron	9%	2%	11%	15%	47%	38%	35%	25%	23%	25%	16%	21%
Glyphosate	10%					9%		7%	20%	12%	2%	
Haloxyfop-méthyl												
®							10%		1,3%	2%		
Isoproturon	3%	8%	8%	2%		2%		4%	1,3%	6%	17%	29%
Méfénoxam				1,1%		1,1%	9%	3%	1,3%			
Métolachlore		1,1%		1,1%			1,5%	1,5%	4%		2%	
Ofurace							4%	5%			1,2%	
Oxadiazon					3%	5%	3%	2%	1,3%		1,2%	
Propyzamide				3%	8%							

Tableau 3: Répartition intra-annuelle du pourcentage de quantifications (LQ harmonisée) par substance active

Les mois de janvier, février et mars 2009 sont les mois lors desquels la qualité des eaux superficielles est faiblement impactée par la présence de pesticides :

- on y note les pourcentages d'analyses "positives" (soit pour lesquelles la substance active recherchée a été quantifiée) les plus faibles. cf. graphique 1
- et les concentrations retrouvées dans le milieu les moins élevées. cf. graphique 2

A contrario, en juin, juillet et septembre 2009, on retrouve une grande diversité de substances actives et on enregistre les concentrations les plus fortes. cf graphique 3

Les eaux superficielles sont des milieux très réactifs aux pollutions, et **certains pesticides sont quantifiés à des moments précis**, on peut alors faire un parallèle entre la période d'application et les résultats d'analyses (Cf. tableau 3) :

- les mois de juin, juillet et août sont impactés par les substances utilisées pour la culture du maïs (2,4-D, oxadiazon...);
- le diuron est quantifié toute l'année avec des quantifications plus importantes en mai, juin et juillet.
- les désherbages des céréales d'hiver par les urées substituées (chlortoluron mais surtout isoproturon) sont quantifiés en novembre et décembre voire janvier et février. Ces quantifications sont vraisemblablement liées aux conditions d'implantation des céréales (implantation tardive) et à la climatologie qui a suivi (pluie après l'application).

D'autres substances sont quantifiées toute l'année :

- le glyphosate et son métabolite l'AMPA sont quantifiés à différents mois de l'année avec des fréquences plus importantes pour les mois de juin, juillet et septembre, or il existe des usages autorisés pour ces molécules dans les secteurs agricoles et non agricoles, il est donc difficile d'identifier l'origine des contaminations..

Présentation des résultats par stations de suivi et par cours d'eau

Des pesticides ont été quantifiés (en plus ou moins grande quantité) sur l'ensemble des 87 stations de suivi des départements alsaciens

7 des 87 stations où au moins une substance active a été quantifiée, ont une concentration totale en pesticides qui dépassent $5 \mu g/l$.

20 des 87 stations où au moins une substance active a été quantifiée, ont une concentration totale en pesticides qui dépassent 2 µg/l. cf figure 3 et tableau 4

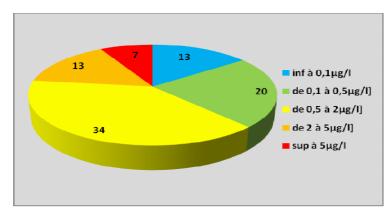


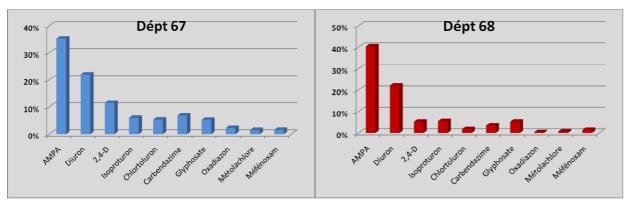
Figure 3: Répartition du nombre de stations par classe de concentration totale maximale en 2009

Numéro national	Nom de la station	Dépt	Concentration totale maximale (en µg/l)	Nb de SA quantifiées
2024000	LA LIEPVRETTE À HURST	67	18,2	8
2025100	LE GIESSEN À EBERSHEIM	67	7,7	9
2030200	L'EHN À MEISTRATZHEIM	67	12,6	14
2030500	L'EHN À GEISPOLSHEIM (B)	67	12,1	15
	LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM			28
2037400	(AMONT)	67	9	
2037500	LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM	67	16	18
2043600	LA ZORN À STEINBOURG	67	31	9

Tableau 4: Liste des stations dont la concentration totale en pesticides a dépassé au moins une fois 5µg/l en 2009 et nombre de substances actives différentes quantifiées

Présentation des résultats par départements

Les deux départements alsaciens connaissent de situations relativement proches en terme de substance actives retrouvées dans les eau superficielles.



Graphique 4: Fréquence de quantification par département

Présentation des résultats par zones Agri-Mieux

L'Alsace compte 8 opérations Agri-Mieux.

La liste des opérations et des stations de suivi 2009 présentent sur le territoire de ces opérations figure en annexe 1.

Le nombre de substances actives recherchées sur le territoire des 8 opérations Agri-Mieux est égal à 280 plus ou moins 1 substances hormis la zone Ferti-Nord-Alsace qui comprend la station du Rhin à Lauterbourg (020047300) suivie par la Rhénanie-palatinat et où sont analysées 299 substances actives.

Ferti-Kochersberg est l'opération pour laquelle le nombre de substances actives différentes quantifiées est le plus important. Environ 15% des substances recherchées sont quantifiées au moins une fois.

Les opérations Sundg'eaux vives et Fert'Ill ont un peu plus de 10% de substances quantifiées.

L'opération Ferti-Kochersberg est l'opération pour laquelle les concentrations dépassent 0,5µg/l le plus fréquemment et pour le plus grand nombre de substances actives. Cf tableau 5

Substances actives	Collines eau et terroir	Ferti - Nord - Alsace	Ferti - Zorn	Ferti Kochersberg	Fert'III	Hardt eaux vives	Piémont et terroir	Sundg'Eaux vives
2,4-D				2				
2,4-MCPA				1				
Acétochlore								2
Alachlore		1						1
AMPA	5	5	6	7	9	9	8	13
Bentazone				3				
Carbendazime				1				
Chloruredecholine	4	1			1			1
Dichlorprop							1	
Dimethenamide				1				
Diuron					1			
Fluroxypyr				1				
Fluroxypyr-meptyl		1						3
Glyphosate					2	1	4	1
Hexachlorocyclohexane gamma							1	
Isoproturon				2				1
Isoxaben							2	
Isoxaflutole				1				
Lénacile				1				
Mécoprop				1				
Mécoprop-P				1				
Méfénoxam				1				
Métamitrone				1				
Métolachlore		1						1
Métribuzine				2				
Phenmédiphame				1				
Tébuconazole	1							
Triclopyr	1							

Tableau 5 : nombre de dépassements de 0,5µg/l par substance active et par opérations en Agri-Mieux en 2009

Résumé

L'AMPA et le glyphosate, les urées substituées (principalement le diuron) et les herbicides du maïs sont les substances actives les plus préoccupantes en 2008 dans les deux départements alsaciens car retrouvées fréquemment, sur un grand nombre de stations de suivi.

L'isoproturon est également relativement fréquemment quantifiée eu égard à la taille de la sole de blé en Alsace.

La carbendazime est également en 2009 une molécule fréquemment quantifiée

Annexe 1 Liste des stations 2009 des opérations Agri-Mieux

Opération	Numéro national	Nom de la station	Dépt		
Collines eau et					
terroir	2005700	LA DOLLER À REININGUE	68		
	2006500	LE STEINBAECHEL À MULHOUSE	68		
	2007250	LE DOLLERBAECHLEIN À WITTENHEIM	68		
	2010000	LA THUR À STAFFELFELDEN	68		
	2016050	LA LAUCH À BUHL (AVAL)	68		
	2017000	LA LAUCH À MERXHEIM	68		
	2018000	LA LAUCH À HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68		
		LE MUHLBACH DE TURCKHEIM À			
Ferti - Nord -	2019500	WINTZENHEIM	68		
Alsace	,				
	2045000	LA MODER À DRUSENHEIM	67		
	2045050	LA MODER À AUENHEIM	67		
	2045350	L'EBERBACH À WALBOURG	67		
	2046000	LA SAUER À BEINHEIM	67		
	2047000	LE SELTZBACH À NIEDERROEDERN	67		
	2047300	LE RHIN À LAUTERBOURG-KARLSRUHE	67		
	2047750	LA LAUTER À LAUTERBOURG (B)	67		
Ferti - Zorn	2001700	LE RHIN À GAMBSHEIM	67		
	2038000	L'ILL À LA WANTZENAU	67		
	2044000	LA ZORN À BIETLENHEIM	67		
	2077000	LE CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN À	01		
	2044020	WEYERSHEIM	67		
	2044300	LE LANDGRABEN À VENDENHEIM	67		
Ferti Kochersberg	2032000	LA BRUCHE À GRESSWILLER	67		
i citi itochci sberg	2036000	LA BRUCHE À HOLTZHEIM	67		
	2036250	LE CANAL DE LA BRUCHE À ACHENHEIM	67		
		,			
	2036265	LE MUHLBACH À BREUSCHWICKERSHEIM	67		
	2037400	LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT)	67		
-	2037500	LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM	67		
Fert'III	2001050	LE RHIN À RHINAU	67		
	2001500	LA LACHTER À BOOFZHEIM	67		
	2001715	LE CANAL DU RHONE AU RHIN À MACKENHEIM	67		
	2018500	L'ILL À COLMAR (MAISON ROUGE)	68		
	2021000	LA FECHT À GUEMAR	68		
	2022670	LE FORSTLACH À SELESTAT (ILLWALD)	67		
	2022675	LE KRUMMLACH À SELESTAT (ILLWALD)	67		
	2025100	LE GIESSEN À EBERSHEIM	67		
	2025150	L'AUBACH À EBERSHEIM	67		
		LE MAERDERGRABEN À EBERSMUNSTER			
	2025200	(WILLERHOF)	67		
	2025500	L'ILL À HUTTENHEIM	67		
	2026125	LE CANAL DE DECHARGE DE L'ILL À ERSTEIN	67		
		LE CANAL D'ALIMENTATION DE L'ILL À			
	2026750	NORDHOUSE	67		
	2029000	L'ANDLAU À FEGERSHEIM	67		
Hardt eaux vives	2000010	LE GRAND CANAL D'ALSACE À ROSENAU	68		
	2000011	LE VIEUX RHIN À KEMBS	68		
	2001100	LE CANAL DE NEUF-BRISACH À KUNHEIM	68		
		LE CANAL D'IRRIGATION DE LA HARDT À			
	2001150	BANTZENHEIM	68		
	2001200	LE CANAL DE HUNINGUE À KEMBS	68		
	2011000	LA THUR À ENSISHEIM	68		
	2013000	L'ILL À OBERHERGHEIM	68		
	2015000	LA VIEILLE THUR À HERRLISHEIM	68		
	2017850	LE LOHBACH À REGUISHEIM	68		
Piémont et terroir	2028000	L'ANDLAU À ANDLAU	67		
	2028100	LA KIRNECK À VALFF	67		

	2028300	LA SCHERNETZ À EPFIG	67
	2030200	L'EHN À MEISTRATZHEIM	67
	2030500	L'EHN À GEISPOLSHEIM (B)	67
Sundg'Eaux vives	2001000	L'AUGRABEN À BARTENHEIM	68
	2001025	LE RIEDGRABEN À LANDSER	68
	2001030	LE WEIHERBACHGRABEN À DIETWILLER	68
	2001750	L'ILL À OLTINGUE	68
	2001915	LE FELDBACH À HEIMERSDORF	68
	2001955	LE HIRTZBACH À HIRTZBACH	68
		LE DORFBAECHLE À CARSPACH	
	2001990	(HOEFFELMATT)	68
	2002000	L'ILL À CARSPACH	68
	2002800	LE ZIPFELGRABEN À ASPACH	68
	2003100	LE THALBACH À WITTERSDORF	68
	2003200	L'ILL À TAGOLSHEIM	68
	2003350	LA LARGUE À SEPPOIS-LE-BAS	68
	2003800	LA LARGUE À SPECHBACH-LE-BAS	68
	2004000	L'ILL À BRUNSTATT	68

Partie III

Suivis des pesticides dans les cours d'eau de Champagne Ardenne (partie Rhin -Meuse)

Sommaire

Méthode de travail	32
1. Source de données	32
2. Seuils de qualité	32
3. Limite de quantification	32
4. Laboratoires	32
Substances actives	33
1. Substances actives les plus souvent quantifiées dans le milieu	33
2. Substances actives non quantifiées	34
3. Classes de qualité	34
4. Périodes de l'année	35
Stations de suivi et cours d'eau	36
Départements	37
Résumé	37
Liste des Figures	
Figure 1 Répartition des substances quantifiées par type de pesticides	34
Figure 2 Répartition des substances actives par classe de concentration maximale en 2009	34
Figure 3 Répartition du nombre de stations par classe de concentration totale maximale en 2009	36
Liste des Graphiques	
Graphique 1 Nombre de quantifications (LQ harmonisée) par mois, toutes substances actives confondues	35
Graphique 2 Répartition des analyses par classes de concentrations et par mois	35
Graphique 3 Nombre de substances actives différentes quantifiées (LQ harmonisée) par mois	35
Graphique 4 Fréquence de quantification par département	37
Liste des Tableaux	
Tableau 1 Substances les plus souvent quantifiées en 2009 dans les eaux de surface des départeme lorrains	
Tableau 2 Répartition intra-annuelle du nombre de quantifications (LQ harmonisée) par substance active	36
Tableau 3 Liste des stations dont la concentration totale en pesticides a dépassé au moins une fois 5 en 2009	

1. Source de données

a) Stations de surveillance

Les données utilisées sont toutes les données recueillies et validées en 2009 sur eaux de surface dans le cadre des réseaux dits patrimoniaux ⁽¹⁾.

Les résultats d'analyses disponibles sont au nombre d'environ 70 000.

Le nombre de résultats d'analyses est différent d'une substance active et d'une station de suivi à l'autre, mais la majorité des stations dispose de 6 à 12 analyses par substance active pour tout ou partie des 280 substances actives recherchées en 2009.

(2) Un réseau dit patrimonial est un réseau dont l'objectif est de représenter de manière objective la qualité sans se focaliser sur les sites de suivi ou les périodes de prélèvement à "risque" contrairement au réseau de suivi d'actions par exemple.

b) Les molécules recherchées

Les molécules recherchées n'englobent pas l'ensemble des substances actives homologuées en France. Les molécules retenues sont celles qui ont le plus de risque d'atteindre les eaux de surface compte tenu de leurs propriétés physicochimiques (solubilité, temps de demi-vie...) et du tonnage utilisé. La liste des molécules obtenue avec l'outil SIRIS a été amendée par des molécules dont l'utilisation est en augmentation croissante même si elles ne figurent pas (encore) à des rangs élevés dans le classement SIRIS.

2. Seuils de qualité

Les seuils de qualité utilisés pour l'exploitation des résultats d'analyses sont des seuils de niveau de contamination (les mêmes pour toutes les substances actives) : ils ne tiennent donc pas compte des caractères de toxicité et d'écotoxicité des substances.

Ces seuils sont cohérents avec les seuils fixés pour les eaux brutes destinées à la production d'eau alimentaire ; soit $2\mu g/L$ par substance active et $5\mu g/L$ pour le total des substances actives.

3. Limite de quantification

La limite de quantification est la valeur de concentration la plus basse que peut atteindre le laboratoire, pour une substance donnée, avec une incertitude acceptable. En deçà de cette limite de quantification le laboratoire peut dire si la substance est présente dans l'échantillon sans toutefois être capable de donner la concentration "exacte".

Les limites de quantification (LQ) varient donc d'une substance à l'autre. Afin de pouvoir comparer certains indicateurs entre eux (en particulier la fréquence de quantification), il a été nécessaire de ramener les résultats d'analyses à une LQ unique. Cette LQ harmonisée a été fixée à 0,02 µg/l. Ainsi une substance quantifiée à 0,01 µg/l sera considérée comme non quantifiée avec la LQ harmonisée.

4. Laboratoires

En 2009 les analyses sont confiées à l'Institut Pasteur Santé Développement Durables - Secteur Est et Secteur Nord.

1. Substances actives les plus souvent quantifiées dans le milieu

Dans les deux départements de Champagne Ardenne, les substances actives les plus souvent retrouvées dans les eaux de surface sont par ordre décroissant :

	usage	LQ min	% quantificatio n avec LQ harmonisée	% quantificatio n avec LQ non harmonisée
AMPA	Métabolite du glyphosate	0,1	21,5%	21,5%
Isoproturon	Herbicide - céréales d'hiver et orge de printemps	0,02	14,3%	14,3%
Chlortoluron	Herbicide - céréales d'hiver	0,02	12,7%	12,7%
Diuron	Herbicide – zones non agricoles, arbo – interdit d'utilisation à partir de décembre 2008	0,02	11,6%	11,6%
Atrazine déséthyl	Métabolite de l'atrazine	0,03	9,3%	9,3%
Terbuthylazine	Herbicide - maïs, vigne, forêt – interdit depuis juin 2004		7,3%	7,3%
2,4-D	Herbicide - céréales, maïs, gazon / traitements généraux	0,0001	8,7%	94,6%
Carbendazime	Fongicide - colza - interdit depuis juin 2008	0,005	5,4%	14,8%
Isoxaflutole	Herbicide - maïs	0,05	3,5%	3,5%
Propyzamide	Herbicide - colza, zones non agricoles, arbo, vigne	0,02	2,3%	2,3%
Atrazine	Herbicide - maïs - interdit depuis 2003	0,03	1,5%	1,5%
Nicosulfuron	Herbicide - maïs	0,02	1,5%	1,5%
Bentazone	Herbicide - maïs, céréales, pois, soja	0,05	1,5%	1,5%
2,4-MCPA	Herbicide - céréales, vignes	0,05	1,2%	1,2%
Dichlorprop	Herbicide - céréales, zones non agricoles	0,02	1,2%	1,2%
Fénoxaprop- éthyl	Herbicide - interdit	0,03	1,2%	1,2%
Triclopyr	Herbicide - forêt, prairie permanente	0,02	1,2%	1,2%
Azoxystrobine	Fongicide - céréales, vigne	0,02	1,2%	1,2%

Tableau 1: Substances les plus souvent quantifiées en 2009 dans les eaux de surface des départements de Champagne Ardenne

Limite de quantification > LQ harmonisé
Limite de quantification < LQ harmonisé

Remarques liées aux limites de quantification

Une substance comme le 2,4-D et la carbendazime ont une LQ très basse et donc est souvent quantifiées contrairement à l'AMPA ou la bentazone par exemple qui compte tenu de leur LQ élevée seraient encore plus souvent quantifiée si les laboratoires amélioraient leur performance analytique.

Les fréquences de quantification de l'AMPA ou de la bentazone sont donc vraisemblablement sous évaluées.

On notera que:

- l'AMPA est la molécule la plus fréquemment retrouvée et ce malgré une limite de quantification à 0,1μg/L;
- les urées substituées à usage purement agricole (isoproturon en tête et chlortoluron) sont très présentes dans le milieu et les limitations de grammage hectares ne semblent pas se traduire par des résultats concrets sur la qualité des eaux superficielles ; le diuron, dont le principal usage encore autorisé en 2008 sont en zones non-agricoles, est retrouvé en 2009 (interdiction d'utilisation à partir de décembre 2008) ;
- la déséthyl-atrazine, constitue encore une source de contamination du milieu
- d'autres herbicides maïs sont également quantifiées dans le milieu, notamment, la therbutylazine, la bentazone, etc...

Les herbicides et leurs produits de dégradation (ou métabolites) associés sont les plus fréquemment quantifiés dans les eaux superficielles respectivement 70% et 21%, une part des explications réside dans le fait que les herbicides sont les pesticides les plus utilisés.

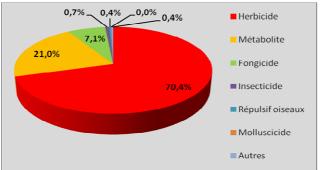


Figure 1: Répartition des substances quantifiées en 2009 par type de pesticides

Les pesticides hors herbicides représentent une part beaucoup moins importante des substances quantifiées dans le milieu soit 9%. Mais certaines molécules posent néanmoins problème (notamment certains fongicides)

Fréquence de quantification et mise en garde

Il convient d'être vigilant quant à l'interprétation des fréquences de quantification relativement faibles. En effet, l'échelle à laquelle sont exploitées les données permet de conclure sur les molécules préoccupantes à l'échelle d'un grand secteur géographique car quantifiée dans de nombreux prélèvements. Par contre, cette échelle ne permet pas de mettre en évidence les problèmes que peuvent poser localement certaines molécules : pollution chronique de quelques points, impact d'une culture minoritaire...

2. Substances actives non quantifiées

231 substances actives (sur 278 recherchées soit 83%) n'ont jamais été quantifiées dans les eaux de surface en 2009.

3. Classes de qualité

Parmi les 47 substances actives quantifiées dans le milieu, 11 ont tout ou partie de leurs résultats supérieurs à 0,5 µg/l alors que les résultats de 15 de ces substances actives ne dépassent jamais les 0,1µg/l. cf figure 2

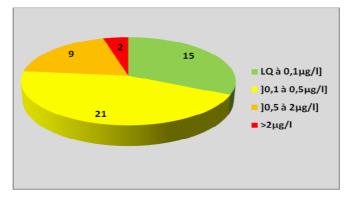
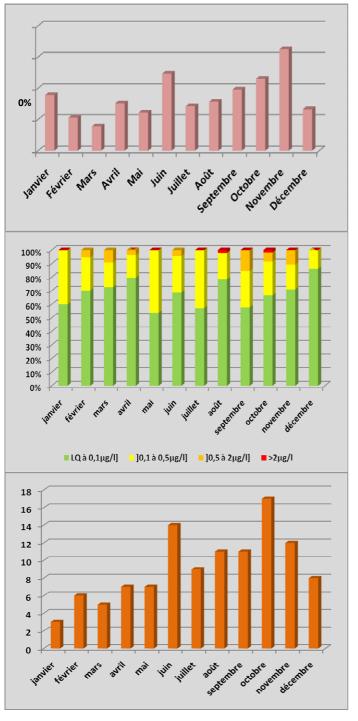


Figure 2: Répartition des substances actives par classe de concentration maximale en 2009

Les deux substances actives dont la concentration est supérieure à 2µg/l sont le 2,4-D (herbicide) et le chlorure de choline (régulateur de croissance interdit depuis 2004).

4. Périodes de l'année



Graphique 1:

Nombre de quantifications (LQ harmonisée) par mois, toutes substances actives confondues

Graphique 2:

Répartition des analyses par classes de concentrations et par mois

Graphique 3:

Nombre de substances actives différentes quantifiées (LQ harmonisée) par mois

	janv	fév	mars	avril	mai	juin	juillet	août	sept	oct	nov	déc
Isoxaflutole		38%										6%
Propyzamide	25%	4%									6%	
2,4-D					33%	14%		9%	20%	29%		
AMPA		4%		21%		37%	13%	11%	29%	16%		
Atrazine déséthyl		14%	6%	18%	6%	11%	7%	19%	6%	6%		5%
Carbendazime					33%	5%	33%		20%	5%	33%	6%
Chlortoluron	50%	11%	13%	7%	13%	4%				6%	50%	23%
Diuron				14%	13%	30%	7%	19%	18%	16%	6%	5%
Isoproturon	25%	4%	13%	25%	19%	4%				6%	63%	32%
Terbuthylazine							20%	19%	18%	19%	13%	

Tableau 2: Répartition intra-annuelle du pourcentage de quantifications (LQ harmonisée) par substance active

Il apparait que

- les désherbages des céréales d'hiver par les urées substituées (chlortoluron mais surtout isoproturon) sont quantifiés surtout en hiver.
- L'AMPA est quantifié à surtout de juin à octobre, or il existe des usages autorisés pour ces molécules dans les secteurs agricoles et non agricoles, il est donc difficile d'identifier l'origine des contaminations.

Présentation des résultats par stations de suivi et par cours d'eau

Des pesticides ont été quantifiés (en plus ou moins grande concentration) sur l'ensemble des 28 stations de suivi de la partie Rhin-Meuse de Champagne Ardenne

Aucune station où au moins une substance active a été quantifiée, n'a une concentration totale en pesticides qui dépasse $5 \mu g/l$.

5 des 28 stations où au moins une substance active a été quantifiée, ont une concentration totale en pesticides qui dépassent 2 μg/l. cf figure 3 et tableau 5

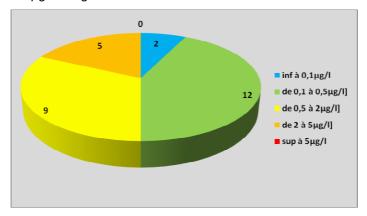


Figure 3: Répartition du nombre de stations par classe de concentration totale maximale en 2009

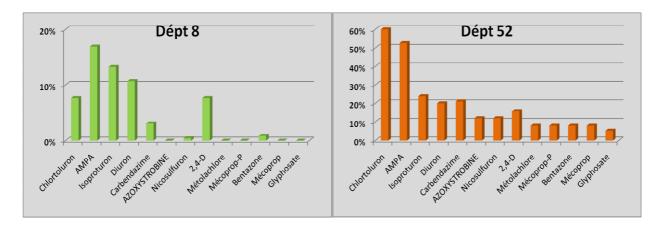
Num national	Nom de station	Dépt	Concentration totale maximale (en µg/l)	Nb de SA quantifiée s
2106500	LA MEUSE À BASSONCOURT	52	3,9	19
2106600	LA MEUSE À GONCOURT	52	2,6	18
2115000	LA MEUSE À REMILLY	8	3,9	12
2117575	LA BAR À SAUVILLE	8	2,2	8
2122200	L'ALYSE À FUMAY	8	2,9	7

Tableau 3: Liste des stations dont la concentration totale en pesticides a dépassé au moins une fois 2µg/l en 2009 et nombre de substances actives différentes quantifiées

Présentation des résultats par départements

La gamme de pesticides quantifiés est plus large en Haute-Marne que dans les Ardennes. Les fréquences de quantification y sont également plus élevées.

Le département des Ardennes sont surtout concerné par l'AMPA et les urées substituées.



Graphique 4: Fréquence de quantification par département

Résumé

L'AMPA et les urées substituées sont les substances actives les plus préoccupantes en 2009 dans les deux départements de la région Champagne-Ardenne car retrouvées fréquemment, sur un grand nombre de stations de suivi.

Partie IV

Suivi des pesticides dans les cours d'eau des Petites Régions Agricoles

Le tableau 1 récapitule le nombre de stations de suivi par Petites régions Agricoles. Le détail des stations est en annexe 1

	nb de
Petite Région Agricole	stations
ARDENNE	13
ARGONNE	1
BARROIS	14
BASSIGNY	1
CHATENOIS	1
COLLINES SOUS	
VOSGIENNES	2
COTES DE MEUSE	4
CRETES PRE-	
ARDENNAISES	13
HARDT	3
JURA	1
LA HAYE	8
MONTAGNE VOSGIENNE	22

	nb de
Petite Région Agricole	stations
OCHSENFELD	1
PAYS DE MONTMEDY	4
PAYS HAUT-LORRAIN	13
PLAINE DU RHIN	36
PLATEAU LORRAIN NORD	20
PLATEAU LORRAIN SUD REGION SOUS- VOSGIENNE	51
RIED	12
SUNDGAU	13
VALLEE DE LA MOSELLE	11
WARNDT	2
WOEVRE	9

Tableau 1: nombre de stations de suivi par petites régions agricoles

Le tableau 2 reprend les substances actives quantifiées dans 10 et plus Petites régions Agricoles que compte le Bassin Rhin-Meuse.

Substance active	ARDENNE	ARGONNE	BARROIS	BASSIGNY	CHATENOIS	COLLINES SOUS VOSGIENNES	COTES DE MEUSE	CRETES PRE- ARDENNAISES	накот	JURA	LA HAYE	MONTAGNE VOSGIENNE	OCHSENFELD	PAYS DE MONTMEDY	PAYS HAUT-LORRAIN	PLAINE DU RHIN	PLATEAU LORRAIN NORD	PLATEAU LORRAIN SUD	REGION SOUS- VOSGIENNE	RIED	SUNDGAU	VALLEE DE LA MOSELLE	WARNDT	WOEVRE	nb de PRAg
2,4-D	1		9				2	9		1	4	2		1	6	30	19	35		4	6	12	8	4	17
2,4-MCPA	1							2			1	2	1		3	4	5	13	1		2	3		7	13
Acétochlore			1	1				1				2		1			1	7	1		5	1		1	11
Alachlore			1				1								1	2	1	4	1	4	1			1	10
AMPA	14		23	4	4	1	12	8	1		26	22	2	5	30	93	94	182	6	36	29	63	21	19	23
Atrazine	1		3					3		2						6	8	2			10	1		1	10
Atrazine déséthyl	1		1					23						5	7	1	12	1	2	3	11				11
Carbendazime	4		4	2		2	1				26	2		2	3	15	12	61		9		14	4		15
Chlortoluron	9	4	24	7	1		11	9			18	6		12	27	10	48	126	6	6	3	23	1	26	20
Diuron	14	1	23	1	1		5	11	1		8	9	2	4	21	86	37	56	20	27	26	25	6	11	22
Glyphosate			7				1				2	5		1	3	11	6	21	1	6	5	5	6	6	15
Isoproturon	14	2	13	4	1	1	4	17			11	3		7	17	21	35	77	3	5	10	21	1	15	21
Isoxaflutole	4		1				3	5			2					1	3	4		1				2	10
Méfénoxam	1			1			2									3	2	3	2	2	4			1	10
Ofurace	2						1								2	3	1	5	1	1	2	1		1	11
Propyzamide	3	1	2					2			1				3	4	3	16	1	1		6		2	13
Triclopyr			2	1				2			1		1			2	2	4	1	3	2	2		1	13

Tableau 2: nombre de quantifications (avec harmonisation de la LQ) par substances actives et par PRAg en 2009

Il apparaît que même dans des PRAg comme le Bassigny ou la Warndt, possédant peu de stations de suivi, le nombre de substances actives différentes quantifiées en 2009 est élevé.

L'intensité de la présence de substances actives (SA) ne dépend donc pas uniquement de l'intensité du suivi.

Le pourcentage de substances actives quantifiées par rapport au nombre de SA recherchées est variable d'une PRAg à une autre mais reste globalement du même ordre de grandeur compris entre 5 et 10%. La plaine du Rhin et le Plateau Lorrain Sud se distingue néanmoins avec plus de 20% de molécules quantifiées. Cf tableau 3

Petite Région Agricole	nb de SA recherchées	nb de SA quantifiées	% de SA quantifiées/total recherchées
ARDENNE	278	19	7%
ARGONNE	278	6	2%
BARROIS	278	33	12%
BASSIGNY	278	16	6%
CHATENOIS	278	5	2%
COLLINES SOUS VOSGIENNES	278	4	1%
COTES DE MEUSE	278	24	9%
CRETES PRE-ARDENNAISES	278	24	9%
HARDT	278	5	2%
JURA	278	3	1%
LA HAYE	278	17	6%
MONTAGNE VOSGIENNE	278	25	9%
OCHSENFELD	278	5	2%
PAYS DE MONTMEDY	278	15	5%
PAYS HAUT-LORRAIN	278	31	11%
PLAINE DU RHIN	278	63	23%
PLATEAU LORRAIN NORD	278	37	13%
PLATEAU LORRAIN SUD	278	60	22%
REGION SOUS-VOSGIENNE	278	26	9%
RIED	278	24	9%
SUNDGAU	278	28	10%
VALLEE DE LA MOSELLE	278	27	10%
WARNDT	278	11	4%
WOEVRE	278	28	10%

Tableau 3: Pourcentage de substances actives (SA) quantifiées par rapport au nb de SA recherchées dans les PRAg en 2009

La Plaine du Rhin et le Plateau Lorrain Sud figurent parmi les petites régions agricoles où les SA dépassent le plus souvent les 0,5µg/l (les dépassements sont principalement dus à l'AMPA pour ces deux PRAg mais aussi au chlortoluron pour le Platerau Lorrain Sud). cf tableau 4.

PRAg	nb de SA quantifiées	nb de SA >0,5µg/l	% de SA >0,5μg/l
ARDENNE	19	4	21%
ARGONNE	6	0	0%
BARROIS	33	7	21%
BASSIGNY	16	4	25%
CHATENOIS	5	1	20%
COLLINES SOUS VOSGIENNES	4	2	50%
COTES DE MEUSE	24	6	25%
CRETES PRE-ARDENNAISES	24	5	21%
HARDT	5	0	0%
JURA	3	0	0%
LA HAYE	17	4	24%
MONTAGNE VOSGIENNE	25	7	28%
OCHSENFELD	5	1	20%

PAYS DE MONTMEDY	15	1	7%
PAYS HAUT-LORRAIN	31	6	19%
PLAINE DU RHIN	63	25	40%
PLATEAU LORRAIN NORD	37	7	19%
PLATEAU LORRAIN SUD	60	15	25%
REGION SOUS-VOSGIENNE	26	4	15%
RIED	24	5	21%
SUNDGAU	28	8	29%
VALLEE DE LA MOSELLE	27	8	30%
WARNDT	11	4	36%
WOEVRE	28	8	29%

Tableau 4: Pourcentage de substances actives dépassant 0,5µg/l en 2009

Annexe 1 Liste des stations de suivi par Petites Régions Agricoles

Petite Région Agricole	Numéro national	Nom de la station	Dépt
ARDENNE		LA GIVONNE À DAIGNY	8
		LA MEUSE À DONCHERY	8
		LA MEUSE À NOUZONVILLE	8
		LA SEMOIS À HAULME	8
		LE RUISSEAU DE MAUBY À DEVILLE	8
		LE RUISSEAU DE FAU AUX MAZURES (AMONT)	8
		LE RUISSEAU DE FAU AUX MAZURES (AVAL)	8
		LE RUISSEAU DE FAU À ROCROI	8
		L'ALYSE À FUMAY	8
		LE VIROUIN À VIREUX-MOLHAIN	8
		LA MEUSE À HAM-SUR-MEUSE	8
		LA HOUILLE À FROMELENNES	8
		LA MEUSE À GIVET	8
ARGONNE		LA MEUSE À SASSEY-SUR-MEUSE	55
BARROIS		LA MEUSE À GONCOURT	52
		LA SAONNELLE À VILLOUXEL	88
	2107000	LA MEUSE À BRIXEY-AUX-CHANOINES	55
	2107400	LE CANAL DE LA HAUTE MEUSE À NEUVILLE-LES- VAUCOULEURS	
			55
		L'AROFFE À RIGNY SAINT-MARTIN LA MEHOLLE À VOID	55 55
		LA MEUSE À SAINT-MIHIEL	55
		LE RUISSEAU DE REHAU À FRESNES-AU-MONT	55
		L'HAMBOQUIN À DOMPCEVRIN	55
		LE RUISSEAU DE RUPT À RANZIERES	55
		LE RUISSEAU DE BILLONNEAU À ANCEMONT	55
		LE RUISSEAU DE LA DIEUE À SOMMEDIEUE	55
		LA MEUSE À BELLERAY	55
		LA MEUSE À BRAS-SUR-MEUSE	55
BASSIGNY		LA MEUSE À BASSONCOURT	52
CHATENOIS		L'ANGER À MALAINCOURT	88
COLLINES SOUS	2100700	LANGER A WALAINGOORT	- 00
VOSGIENNES	2016050	LA LAUCH À BUHL (AVAL)	68
		LE MUHLBACH DE TURCKHEIM À WINTZENHEIM	68
COTES DE MEUSE		LA MEUSE À BAZOILLES-SUR-MEUSE	88
		LE MOUZON À VILLARS	88
		LA SAONNELLE À FRÉBÉCOURT	88
	2106900	LE VAIR À SOULOSSE	88
CRETES PRE-		,	
ARDENNAISES		LA MEUSE À REMILLY	8
		LA MARCHE À SAPOGNE-SUR-MARCHE	8
		LA CHIERS À CARIGNAN	8
		LA VRIGNE À VRIGNE-MEUSE	8
		LA BAR À SAUVILLE	8
		LA BAR À CHEVEUGES	8
		LA MEUSE À LUMES	8
		LA VENCE À LA FRANCHEVILLE	8
		LA SORMONNE À GIRONDELLE	8
		L'AUDRY À MURTIN-ET-BOGNY	8
		LE THIN À SAINT-MARCEL	8
		LA SORMONNE À BELVAL	8
		LE RUISSEAU DE THIS À WARCQ	8
HARDT		LE VIEUX RHIN À KEMBS	68
		LE CANAL D'IRRIGATION DE LA HARDT À BANTZENHEIM	68
	2001200	LE CANAL DE HUNINGUE À KEMBS	68

JURA	2001750	L'ILL À OLTINGUE	69
LA HAYE		,	68
LATAIE		LE RUISSEAU SAINTE-ANNE À SEXEY-AUX-FORGES	54 54
		LA MOSELLE À GONDREVILLE	
		LE TERROUIN À JAILLON	54
		LA MOSELLE À LIVERDUN	54
		LA MOSELLE À MILLERY	54
		L'ESCHE À MARTINCOURT (SAINT-JEAN)	54
		LE RUPT DE MAD À ONVILLE	54
	2107600	L'AROFFE À AROFFE	88
MONTAGNE VOSGIENNE	2018690	LE RUISSEAU DIT "LA FECHT" À SONDERNACH	68
	2018780	LA PETITE FECHT À STOSSWIHR (B)	68
	2024000	LA LIEPVRETTE À HURST	67
	2041650	LA ZINSEL DU NORD À ZINSWILLER	67
	2042700	LA ZORN À HASELBOURG	57
	2043260	LE REHBACH À ESCHBOURG (GRAUFTHAL)	67
		LE NIEDERBACHEL À NEUWILLER-LES-SAVERNE	
		(HAMMERWEIER)	67
	2045150	LA SAUER À LEMBACH	67
	2045160	LE STEINBACH À LEMBACH	67
	2048980	LA MOSELLE À RAMONCHAMP	88
		LA CLEURIE À CLEURIE	88
	2050000	LA MOSELOTTE À AUTRIVE	88
[2051600	LE NEUNE À LAVELINE-DEVANT-BRUYERE	88
	2052000	LA VOLOGNE À JARMENIL	88
	2061500	LA MEURTHE À FRAIZE	88
	2063000	LA MEURTHE À GRATIN	88
	2064770	LE RABODEAU À MOYENMOUTIER (AMONT)	88
	2065090	LA PLAINE À RAON-SUR-PLAINE	88
	2065500	LA PLAINE À RAON-L'ETAPE	88
	2094970	LA SARRE BLANCHE À TURQUESTEIN-BLANCRUPT	57
	2100600	LA HORN À LIEDERSCHIEDT	57
	2100830	LE SCHWALBACH À LOUTZVILLER	57
OCHSENFELD	2010000	LA THUR À STAFFELFELDEN	68
PAYS DE MONTMEDY	2114000	LA MEUSE À INOR	55
	2115775	LE TON À ECOUVIEZ	55
	2115825	LA CHIERS À MONTMEDY	55
		LE LOISON À HAN-LES-JUVIGNY	55
PAYS HAUT-LORRAIN		LA MANCE À ARS-SUR-MOSELLE	57
		L'YRON À JARNY (DROITAUMONT-VILLAGE)	54
		L'ORNE À HATRIZE	54
		LE WOIGOT À BRIEY	54
		L'ORNE À ROSSELANGE	57
		LE RUISSEAU DES QUATRE MOULINS À VOLMERANGE	57
		L'ALZETTE À AUDUN-LE-TICHE	57
		LA MOULAINE À HAUCOURT-MOULAINE	54
		LA CHIERS À CONS-LA-GRANDVILLE	54
		LA PIENNE À MERCY-LE-BAS	54
		LE RUISSEAU DE NANHEUL À PIERREPONT	54
		LE DORLON À CHARENCY-VEZIN	54
		L'OTHAIN À OTHE	54
PLAINE DU RHIN		LE GRAND CANAL D'ALSACE À ROSENAU	68
		LE CANAL DE NEUF-BRISACH À KUNHEIM	68
		LA DOLLER À REININGUE	68
		LE STEINBAECHEL À MULHOUSE	68
		LE DOLLERBAECHLEIN À WITTENHEIM	68
		LA THUR À ENSISHEIM	68
-			
 		L'ILL À OBERHERGHEIM LA VIEILLE THUR À HERRLISHEIM	68
		,	68
		LA LAUCH À MERXHEIM LE LOHBACH À REGUISHEIM	68 68

2021000 LA FECHT À GUEMAR 68 2022670 LE FORSTLACH À SELESTAT (ILLWALD) 67 2022675 LE KRUMMLACH À SELESTAT (ILLWALD) 67 2025100 LE GIESSEN À EBERSHEIM 67		2018000	LA LAUCH À HERRLISHEIM-PRES-COLMAR	68
2022675 LE FORSTLACH À SELESTAT (ILLWALD) 67		2018500	L'ILL À COLMAR (MAISON ROUGE)	68
2022675 LE KRUMMLACH A SELESTAT (ILLWALD) 67		2021000	LA FECHT À GUEMAR	68
2025190		2022670	LE FORSTLACH À SELESTAT (ILLWALD)	67
2025150 LAUBACH A EBERSHEIM 67		2022675	LE KRUMMLACH À SELESTAT (ILLWALD)	67
2025500 L'ILL A HUTTENHEIM 67		2025100	LE GIESSEN À EBERSHEIM	67
2026102 LE CANAL DE DECHARGE DE L'ILL À ERSTEIN 67		2025150	L'AUBACH À EBERSHEIM	67
2026102 LE CANAL DE DECHARGE DE L'ILL À ERSTEIN 67		2025500	L'ILL À HUTTENHEIM	67
2029100 LA KIRNECK À VALFF 67 2029000 L'ENN À MEISTRATZHEIM 67 2030200 L'ENN À MEISTRATZHEIM 67 2030200 L'ENN À MEISTRATZHEIM 67 2030600 L'ENN À MEISTRATZHEIM 67 2030600 L'ENN À MEISTRATZHEIM 67 20306200 LE BRUCHE À HOLTZHEIM 67 2030225 LE CANAL DE LA BRUCHE À ACHENHEIM 67 2030225 LE MUHLBACH À BREUSCHWICKERSHEIM 67 20302265 LE MUHLBACH À BREUSCHWICKERSHEIM 67 2037400 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 2037400 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 2037500 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 20404000 LA MODER À SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER (A) 67 20404000 LA JORN À BIETENHEIM 67 20404000 LE CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN À WEYERSHEIM 67 20404300 LE LANDRABERD À VENDENHEIM 67 2040300 LE LANDRABERD À VENDENHEIM 67 2040300 LE LANDRABERD À VENDENHEIM 67 2040700 LE SELTZBACH À MILEDERROEDERN 67 2040700 LE ALAUTER À WEILER 67 2040900 LA LAUTER À WEILER 67 2094900 LA LAUTER À WEILER 67 2094900 LA LAUTER À WEILER 67 2094900 LA SARRE À SIRCK 57 2094900 LA SARRE À SIRCK 57 2094900 LA SARRE À SARRALTROFF 57 2095000 LA SARRE À SARRALTROFF 57 2095000 LA SARRE À SARREBOURG 57 2096750 LA SARRE À SARREINISMING 57 2096750 LA SARRE À SARREINISMING 57 2096000 LA SARRE À SARREINISMING 57 2006000 LA SARRE À SARREINISMING 57 2006000				
2029000 L'ANDLAU À FEGERSHEIM 67				_
2030200 L'EHN À MEISTRATZHEIM 67				
203500 L'EHN À GEISPOLSHEIM (B) 67			,	_
2036000 LA BRUCHE À HOLTZHEIM 67				
2036250 LE CANAL DE LA BRUCHE À ACHENHEIM 67 2036265 LE MUHLBACH À BREUSCHWICKERSHEIM 67 2036300 LE RHIN TORDU À STRASBOURG 67 2037400 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 2037400 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 2044000 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 2044000 LA SOUFFEL À MUNDOLSHEIM (AMONT) 67 2044000 LA ZORN À BIETLENHEIM 67 2044300 LE CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN À WEYERSHEIM 67 2044300 LE CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN À WEYERSHEIM 67 2044300 LE LANDGRABEN À VENDENHEIM 67 2043500 LE BERBACH À WALBOURG 67 2047500 LA SELTZBACH À NIEDERROEDERN 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2047500 LA KIESEL À THIONVILLE (ENCLAVE DE GARCHE) 57 2039400 LA WISSEL À SIERCK 57 2039400 LA WOSELLE À SIERCK 57 2039400 LA BIEVRE À SARREAUTORF 57 2039500 LA SARRE À GOSSELMING 57 2039500 LA SARRE À GOSSELMING 57 2039600 LA SARRE À GOSSELMING 57 2039675 LE CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE À ALTWILLER 67 2039670 LA SARRE À GROSSELMING 57 2039600 LA SARRE À GROSSELEDERSTROFF (AMONT) 57 2109607 LA SIELE S-GUERSVILLER 57 2109607 LA SIELE S-GUERSVILLER 57 2109608 LA SIELE S-GUERSVILLER 57 2109609 LA SIELE S-GUERSVILLER 57 2109609 LA SIELE S-GUERSVILLER 57 2109600 LA SIELE S-GUERSVILLER 58 205600 LA MOSELLE À TEINIA 88 2057500 LE WILLER SELE A TEINIA 88			, , , ,	_
2036265 LE MUNILBACH À BREUSCHWICKERSHEIM 67				_
2035500 LE RINI TORDU À STRASBOURG 67				
2037400				_
2037500				
2042000 LA MODER À SCHWEIGHOUSE-SUR-MODER (A) 67				
2044000	İ			
2044020 LE CANAL DE DERIVATION DE LA ZORN À WEYERSHEIM 67 2044330 L'EBERBACH À WALBOURG 67 2045350 L'EBERBACH À WALBOURG 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 7 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2047500 LA MIESEL À THIONVILLE (ENCLAVE DE GARCHE) 57 2094800 LE RUISSEAU D'ALTBACH À BEYREN-LES-SIERCK 57 2094900 LA MOSELLE À SIERCK 57 2094900 LA BIEVRE À SARREBOURG 57 2095500 LA BIEVRE À SARREBOURG 57 2095500 LA SARRE À GOSSELMING 57 2096000 LA SARRE À GOSSELMING 57 2096000 LA SARRE À GOSSELMING 57 2096000 LA SARRE À SARREBOURG 57 2096000 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096000 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096000 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096000 LA SARRE À SARREINSMING 57 2097000 LA SARRE À SARREINSMING 57 2097000 LA SARRE À SARREINSMING 57 2097000 LA SARRE À SARREINSMING 57 2099500 LA SARRE À SARREINSMING 57 2106430 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106430 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106430 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À REUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2057450 LE WOND À FROVILLE 58 88 2055500 LE WOND À FROVILLE 58 88 2055500 LE WOND À FROVILLE 58 88 2055500 LE WOND À FROVILLE 58 58 2055500 LE WOND À FROVILLE 58 2055500 LE WOND À FROVILLE 58 2055500 LE WOND À FROVILLE 58 2055500 LE W	İ			
2044300 LE LANDGRABEN À VENDENHEIM 67				_
2045350 L'EBERBACH À WALBOURG 67 2047000 LA SELTZBACH À NIEDERROEDERN 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2047500 LA LAUTER À WEILER 67 2094800 LE RUISSEAU D'ALTBACH À BEYREN-LES-SIERCK 57 2094900 LA MOSELLE À SIERCK 57 2094900 LA MOSELLE À SIERCK 57 2094900 LA BUSSEAU D'APACH À APACH 57 2094900 LA SARRE À SARREBOURG 57 2095500 LA SARRE À GOSSELMING 57 2095600 LA SARRE À GOSSELMING 57 2096000 LA SARRE À GOSSELMING 57 2096000 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096000 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096000 L'ALBE À SARRALBE 57 2097000 L'ALBE À SARRALBE 57 2099000 LA SARRE À GROSSLIEDERSTROFF (AMONT) 57 21004000 LA NIED ALLEMANDE À GUINGLANGE 57 21004000 LA NIED ALLEMANDE À GUINGLANGE 57 2106300 L'ALBE À BOLZONVILLE 57 2106410 LA NIED A GUERSTLING 57 2106430 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106430 LE RIBESACH À HEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À NEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À NEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À HEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106450 LE REMEL À HEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106450 LE REMEL À HEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106450 LE REMEL À HEUNIRICHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054550 LE QUINO À FROVILLE 64 2054500 LE QUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2054550 LE QUINO À FROVILLE 54 2054500 LE QUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 LE QUINO À FROVILLE 54 2055500 LE QUINO À FROVILLE 54 2055500 LE QUINO À FROVILLE 54 2057000 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LE MADON À MARONCOURT 88 2057250 LE GUINO À MARONCOURT 88 2057250 LE MADON À MARTIAINCOURT 88				
2047000 LE SELTZBACH À NIEDERROEDERN 67	İ			
2047500 LA LAUTER À WEILER 67				+
PLATEAU LORRAIN 2093200				
NORD 2093200 LA KIESEL À THIONVILLE (ENCLAVE DE GARCHE) 57 2094800 LE RUISSEAU D'ALTBACH À BEYREN-LES-SIERCK 57 2094900 LA MOSELLE À SIERCK 57 2094920 LE RUISSEAU D'APACH À APACH 57 209500 LA BIEVRE À SARREBOURG 57 2095000 LA SARRE À SARRALTROFF 57 2096000 LA SARRE À GOSSELMING 57 2096750 LE CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE À ALTWILLER 67 2096900 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096900 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096900 LA SARRE À SARREINSMING 57 2096751 LA MODERBACH À HOLVING 57 2096752 LA MODERBACH À BUINGLAISE 57 2096753 LA SARRE À SARREINSMING 57 2095000 LA SARRE À GROSBLIEDERSVILLER 57 2099500 LA SARRE À GROSBLIEDERSVILLER 57 2106100 LA NIED ALLEMANDE À GUINGLANGE 57 2106230 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106230 LE R	DI ATEALLI OPPAIN	2047500	LA LAUTER A WEILER	67
2094800 LE RUISSEAU D'ALTBACH À BEYREN-LES-SIERCK 2094900 LA MOSELLE À SIERCK 57 2094920 LE RUISSEAU D'APACH À APACH 57 2094920 LE RUISSEAU D'APACH À APACH 57 2095000 LA BIEVRE À SARREBOURG 57 2095000 LA SARRE À SARREBOURG 57 2096000 LA SARRE À GOSSEUMING 57 2096000 LA SARRE À GOSSEUMING 57 2096900 LA SARRE À GOSSEUMING 57 2096900 LA SARRE À RESKASTEL 67 2096901 LA SARRE À RESKASTEL 67 2096975 LA MODERBACH À HOLVING 57 2099600 L'ALBE À SARRALBE 57 2099500 LA SARRE À SARREINSMING 57 2099500 LA SARRE À GROSBLIEDERSTROFF (AMONT) 57 2099800 LA BLIES À BLIES-GUERSVILLER 57 2100150 LA SARRE À GROSBLIEDERSTROFF (AMONT) 57 2106200 LA RIED ALLEMANDE À GUINGLANGE 57 2106230 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106430 L'OHLIGBACH À BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'IHNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'ANDERBACH À ARCHETTES 88 2054550 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 LA MOSELLE À TONDEXY 88 2054550 LA WIERE À FRIZON 88 2054550 LA WIERE À FRIZON 88 2054550 L'EURON À FROVILLE 54 2057065 LE CONAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÈVÉCHAMPS 54 2057065 LE CONAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÈVÉCHAMPS 54 2057065 LE CONAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÈVÉCHAMPS 54 2057065 LE CONAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÈVÉCHAMPS 54 2057210 LE MADON À MATTAINCOURT 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88 205		2093200	LA KIESEL À THIONIVILLE (ENCLAVE DE GARCHE)	57
2094900 LA MOSELLE À SIERCK 57	NONE			_
2094920 LE RUISSEAU D'APACH À APACH 57				
2095500				+
2095600				
2096000				_
2096750 LE CANAL DES HOUILLERES DE LA SARRE À ALTWILLER 67				_
2096900 LA SARRE À KESKASTEL 67 2096975 LA MODERBACH À HOLVING 57 2097000 L'ALBE À SARRALBE 57 2099500 LA SARRE À SARRALBE 57 2099800 LA BLIES À BLIES-GUERSVILLER 57 2100150 LA SARRE À GROSBLIEDERSTROFF (AMONT) 57 2104000 LA NIED ALLEMANDE À GUINGLANGE 57 2106230 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57 2106380 L'OHLIGBACH À BOUZONVILLE 57 2106410 LA NIED À GUERSTLING 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106431 L'HNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 2106431 L'HNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'HNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'HNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 2106450 LA MOSELLE À ARCHETTES 88 205400 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054500 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055500 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057055 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MARONCOURT 88				
2096975			,	_
2097000 L'ALBE À SARRALBE 57				_
2099500				
2099800 LA BLIES À BLIES-GUERSVILLER 57				
2100150 LA SARRE À GROSBLIEDERSTROFF (AMONT) 57			,	
2104000 LA NIED ALLEMANDE À GUINGLANGE 57				
2106230 LE RUISSEAU D'OTTONVILLE À ÉBLANGE 57				
2106380 L'OHLIGBACH À BOUZONVILLE 57 2106410 LA NIED À GUERSTLING 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'IHNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'IHNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 PLATEAU LORRAIN SUD 2052500 LA MOSELLE À ARCHETTES 88 2053000 LA MOSELLE À EPINAL 88 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054500 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057005 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88				
2106410 LA NIED À GUERSTLING 57 2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'IHNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 PLATEAU LORRAIN SUD 2052500 LA MOSELLE À ARCHETTES 88 2053000 LA MOSELLE À EPINAL 88 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2057000 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057005 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88				
2106430 LE REMEL À NEUNKIRCHEN-LES-BOUZONVILLE 57 2106435 L'IHNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 PLATEAU LORRAIN SUD 2052500 LA MOSELLE À ARCHETTES 88 2053000 LA MOSELLE À EPINAL 88 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2057000 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057005 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			
2106435 L'IHNERBACH À HEINING-LES-BOUZONVILLE 57 PLATEAU LORRAIN SUD 2052500 LA MOSELLE À ARCHETTES 88 2053000 LA MOSELLE À EPINAL 88 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054500 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			_
PLATEAU LORRAIN SUD 2052500 LA MOSELLE À ARCHETTES 88 2053000 LA MOSELLE À EPINAL 88 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88				_
2053000 LA MOSELLE À EPINAL 88 2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	DI ATEALLI ODDAIN CUD			
2054150 LE SAINT-OGER À DOGNEVILLE 88 2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	PLATEAU LORKAIN SUD			+
2054500 LA MOSELLE À CHATEL-NOMEXY 88 2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			
2054550 L'AVIERE À FRIZON 88 2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			_
2054900 LE RUISSEAU DU GRAND BIEF À CHAMAGNE 88 2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			_
2055500 L'EURON À FROVILLE 54 2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			
2055580 LE CANAL DE L'EST BRANCHE SUD À CRÉVÉCHAMPS 54 2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			_
2056200 LA MOSELLE À TONNOY 54 2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			
2057000 LA MOSELLE À MEREVILLE 54 2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			
2057065 LE COLON À AVRAINVILLE 88 2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			_
2057150 LE MADON À MARONCOURT 88 2057210 LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE 88 2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88	İ			
2057210LE RUISSEAU DE VROVILLE À VROVILLE882057250LE MADON À MATTAINCOURT88				_
2057250 LE MADON À MATTAINCOURT 88				
	ĺ			_
205/400 LE MADON A AMBACOUR I 88	İ			
	I	2057400	LE MADON A AMBACOUR I	88

[2057480	LE BEAULONG À MARAINVILLE-SUR-MADON	88
		LE RUISSEAU DE CORNAPRE À XIROCOURT	54
		LE BRENON À AUTREY	54
+			
		LE MADON À XEUILLEY	54
		LA MEURTHE À AZERAILLES	54
		LA MEURTHE À SAINT-CLEMENT	54
	2067200	LA VEZOUZE À BLAMONT	54
	2067500	LA BLETTE À MIGNEVILLE	54
	2067600	LA VERDURETTE À RECLONVILLE	54
	2067800	LA VEZOUZE À THIEBAUMENIL	54
		LA MEURTHE À REHAINVILLER	54
		LA MORTAGNE À SAINT-MAURICE-SUR-MORTAGNE	88
		LA BELVITTE À SAINT-PIERREMONT	88
+		,	
		LA VEZOUZE À LUNEVILLE (B)	54
		LA MORTAGNĘ À MOYEN	54
		LA MEURTHE À DAMELEVIERES	54
	2070350	LE RUISSEAU DE CLOS PRES À DAMELEVIERES	54
	2070500	LE SANON À LAGARDE	57
	2070750	LE SANON À HENAMENIL	54
		LE CANAL DE LA MARNE AU RHIN À MAIXE	54
		LE SANON À DOMBASLE	54
		LA ROANNE À LENONCOURT	54
		LA MEURTHE À TOMBLAINE	54
•		LA MEURTHE À BOUXIERES	54
}			
}		LA MAUCHÈRE À FAULX	54
		LA NATAGNE À VILLE-AU-VAL	54
		LA MOSELLE À VANDIERES	54
		LA SEILLE À MULCEY	57
		LA PETITE SEILLE À HABOUDANGE	57
	2081300	LA PETITE SEILLE À SALONNES	57
	2081500	LA SEILLE À CHAMBREY	57
	2081700	LE RUISSEAU D'OSSON À MALAUCOURT-SUR-SEILLE	57
		LE RUISSEAU DE L'ETANG DE MANONCOURT-SUR-SEILLE À	
	2082150	BELLEAU	54
	2082350	LA SEILLE À CHEMINOT	57
	2082900	LA SEILLE À METZ	57
	2104800	LA NIED FRANCAISE À LEMUD	57
REGION SOUS-			
VOSGIENNE	2028000	L'ANDLAU À ANDLAU	67
	2028300	LA SCHERNETZ À EPFIG	67
	2032000	LA BRUCHE À GRESSWILLER	67
		LE SCHWARZBACH À REICHSHOFFEN	67
		LE CANAL DE DERIVATION DE ZORNHOF À MONSWILLER	
	2043050	(ZORNHOFF)	67
		LA ZINSEL DU SUD À HATTMATT	67
		LA ZORN À STEINBOURG	67
		LE LIENBACH À GOTTESHEIM	67
		LA SAUER À GUNSTETT	67
RIED		LE RHIN À RHINAU	67
0		LA LACHTER À BOOFZHEIM	67
		LE RHIN À GAMBSHEIM	67
		LE CANAL DU RHONE AU RHIN À MACKENHEIM	67
		LE MAERDERGRABEN À EBERSMUNSTER (WILLERHOF)	67
		LE CANAL D'ALIMENTATION DE L'ILL À NORDHOUSE	67
		L'ILL À LA WANTZENAU	67
		LA MODER À DRUSENHEIM	67
		LA MODER À AUENHEIM	67
		LA SAUER À BEINHEIM	67
		LE RHIN À LAUTERBOURG-KARLSRUHE	67
	2047750	LA LAUTER À LAUTERBOURG (B)	67
SUNDGAU	2001000	L'AUGRABEN À BARTENHEIM	68
	2001025	LE RIEDGRABEN À LANDSER	68
L	2001023	LL IVIEDGIVADEIA V FVIADOEV	00

		-				
	2001030	LE WEIHERBACHGRABEN À DIETWILLER	68			
	2001915	LE FELDBACH À HEIMERSDORF	68			
	2001955	LE HIRTZBACH À HIRTZBACH	68			
	2001990	LE DORFBAECHLE À CARSPACH (HOEFFELMATT)	68			
	2002000 L'ILL À CARSPACH					
	2002800 LE ZIPFELGRABEN À ASPACH 2003100 LE THALBACH À WITTERSDORF 2003200 L'ILL À TAGOLSHEIM					
	2003350	LA LARGUE À SEPPOIS-LE-BAS	68			
	2003800	LA LARGUE À SPECHBACH-LE-BAS	68			
	2004000	L'ILL À BRUNSTATT	68			
VALLEE DE LA						
MOSELLE	2084000	LA MOSELLE À HAUCONCOURT	57			
	2084100	LA FEIGNE À WOIPPY	57			
	2084200	LE RUISSEAU DE MALROY À MALROY	57			
	2084650	LE BILLERON À MAIZIERES-LES-METZ	57			
	2084800	LA BARCHE À TALANGE	57			
	2084900	LE RUISSEAU DE TREMERY À AY-SUR-MOSELLE	57			
	2089900	L'ORNE À RICHEMONT	57			
	2092000	LA FENSCH À FLORANGE	57			
	2093100	LA MOSELLE À MANOM	57			
	2094000	LA CANNER À KOENIGSMACKER	57			
	2094700	LE RUISSEAU D'OUDRENNE À KOENIGSMACKER	57			
WARNDT	2103800	LA ROSSELLE À PETITE-ROSSELLE	57			
	2103850	LA BISTEN À CREUTZWALD	57			
WOEVRE	2059800	LE RUISSEAU DE LA QUEUE À TOUL				
	2060650	LE RUISSEAU DE LA NAUX À FRANCHEVILLE	54			
	2077200	LE RUPT DE MAD À ESSEY-ET-MAIZERAIS	54			
	2085200	L'ORNE À FOAMEIX-ORNEL	55			
	2085325	L'ORNE À GUSSAINVILLE	55			
		LE RUISSEAU D'HATTONVILLE À VIGNEULLES-LES-				
		HATTONCHATEL	55			
	2085850	LE LONGEAU À FRIAUVILLE	54			
	2115790	L'OTHAIN À HOUDELAUCOURT	55			
	2115855	LE LOISON À MANGIENNES	55			

Partie V

Suivi des pesticides dans les prises d'eau superficielles destinées à la production d'eau potable du bassin Rhin-Meuse

Présentation des résultats par substances actives

Les données proviennent du contrôle sanitaire réalisé par les ARS en 2009 sur les captages d'eau superficielle destinés à la production d'eau pour l'alimentation humaine dans le bassin Rhin-Meuse.

385 substances actives (ou métabolites) ont été recherchés. 81 substances actives (ou métabolites) ont été quantifiées. Cf tableau 1

Substance active	Usage	% quantificatio n (LQ harmonisée à 0,02µg/I)	concentratio n maximale (µg/l)
AMPA	Métabolite	28,2%	5,2
Atrazine-2-hydroxy	Métabolite	20,0%	0,03
Carbendazime	Fongicide - céréales, colza	14,5%	0,1
Chlortoluron	Herbicide - céréales d'hiver	11,5%	0,1
Atrazine déséthyl	Métabolite	7,8%	0,03
Dicamba	Herbicide - maïs, gazon	5,8%	0,04
2,4-MCPA	Herbicide - céréales, vigne, verger	5,8%	0,2
Isoproturon	Herbicide - céréales d'hiver	5,1%	0,1
Triclopyr	Herbicide - forêt, prairie permanente	5,0%	0,1
Iprodione	Fongicide - céréales, verger	4,7%	0,02
Mécoprop	Herbicide - céréales, vigne, verger	4,7%	0,03
Quinmérac	Interdit depuis 2008 / Herbicide - colza, tournesol	4,7%	0,1
Bentazone	Herbicide - maïs, céréales d'hiver, céréales de printemps	4,3%	0,1
Terbuthylazine	Interdit depuis 2008 / Herbicide - maïs, vigne	4,1%	0,1
Diuron	Interdit depuis 2008 / Herbicide - vigne, verger	3,8%	0,03
Métolachlore	Interdit depuis 2003 / Herbicide - maïs	2,9%	0,04
Sulcotrione	Herbicide - maïs	2,9%	0,03
2,4-D	Herbicide - céréales, maïs, gazons, terrains de golf, Zone Non Agricole	2,9%	0,3

Tableau 1: Substances actives quantifiées dans plus de 2,5% des prélèvements en 2009

Présentation des résultats par prises d'eau de surface

32 prises d'eau de surface ont été surveillées en 2009 dans le bassin Rhin-Meuse. Le nombre de prélèvements varie (de 1 à 12) d'une prise d'eau à l'autre en fonction du débit de pompage. En revanche pour une prise d'eau donnée, la fréquence d'analyses reste la même quelque soit la substance active.

15 prises d'eau ont eu au moins une substance active quantifiée dans leurs échantillons en 2009. Au moins une concentration a dépassé 0,1µg/l pour 9 d'entre elles (7 sont situées en Lorraine et 2 dans les Ardennes).

4 prises d'eau ont au moins une substance active qui dépasse 0,5µg/l en 2009 cf tableau 2

Nom de la prise d'eau	Dépt	Date	AMPA (μg/l)	Dinoterbe (µg/l)	Imazalile (µg/l)
LA PILETTE RUISSEAU PAS FAUVIN	8	01/07/2009		1,22	
PRISE D'EAU DANS LA SARRE	57	28/07/2009	5,2		
		23/09/2009	3,3		
		24/08/2009	2,1		
PRISE D'EAU DE MESSEIN	54	26/05/2009	0,52		
		21/08/2009			0,7
		16/11/2009	0,53		
PRISE D'EAU DU VAIR	88	23/06/2009	0,65		

Tableau 2: Prises d'eau pour lesquelles au moins une substance active a dépassé 0,5µg/l en 2009

Conclusion

Les prises d'eau de surface du Bassin Rhin-Meuse apparaissent comme moins souvent concernées par une contamination par les pesticides que les eaux de surface de manière générale même si les concentrations en AMPA (produit de dégradation du glyphosate) peuvent atteindre des niveaux élevés.

Par ailleurs la qualité des eaux brutes destinées à la production d'eau destinée à l'alimentation humaine ne préjuge pas de la qualité de l'eau distribuée puisque des traitements sont appliqués avant distribution.